

# JOURNAL DES CAMPAGNES



*L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.*

2<sup>ème</sup> ANNÉE

JEUDI, 22 MARS 1883

No 7

## JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissent tous les JEUDIS et contenant tout  
les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : —UNE PIASTRE  
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

**LEGER BROUSSEAU,**

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

### A travers l'Afrique

Un journal de Berlin publie une lettre du lieutenant Wissmann, qui, dans l'espace d'un an et demi, vient de traverser par le milieu le continent africain, de Loanda à Zanzibar.

Dans cette lettre, datée du Caire, où le hardi explorateur se repose en ce moment des fatigues de son voyage, il donne un aperçu sommaire des résultats de sa périlleuse pérégrination, entreprise d'abord en commun avec le docteur Pogge. Après avoir atteint, à la fin d'octobre 1881, le pays des Tuschilanges, ils arrivèrent—en évitant avec soin de traverser l'empire du fameux Muato Jammoo, qui ne laisse passer aucun Européen—au pays de Toupende et aux rives du Kassai. Jusque-là ils croisèrent à plusieurs reprises les routes suivies par Buchner et Schutt; mais les contrées qu'ils traversèrent ensuite n'avaient jamais encore été explorées.

A Kidimba, ils rencontrèrent une peuplade d'un caractère très doux, et qui les prit pour des êtres presque divins. Après avoir passé le Louloua, ils quittèrent les savanes boisées dont se compose en majeure partie l'Afrique occidentale, pour entrer dans les prairies fertiles et très peuplées du centre de ce continent. Le 5 janvier 1882, escortés par 200 Tuschilanges, conduits par le Moukengé en personne, ils attei-

gnirent le Loubt, large rivière qui est un affluent du Loubilasch, et ils pénétrèrent dans le pays des Bassongés, peuple industrieux qui sait travailler les métaux et exploiter les richesses du sol. Le 14 janvier, ils firent leur entrée dans la résidence de Qutchitch, souverain de l'empire du Koito; le 29, on passa le Loubilasch, belle rivière large de 150 mètres, qui est identique avec le Sankourou; et qui forme un des principaux affluents du Congo.

De là, pendant six semaines, les voyageurs ne traversèrent que des prairies, largement arrosées, au milieu de populations plus ou moins anthropophages, mais peu redoutables; des villages entiers s'enfuyaient à leur approche, les prenant pour des Arabes; ceux-ci, en effet, commencent à venir jusque dans ces contrées pour enlever des esclaves les armes à la main. Le 8 mars on arrivait au bord du Lomant; de là jusqu'au Loufoubou, la route fut des plus pénibles à cause des pluies torrentielles. Enfin, le 17 avril on atteignit Nyangoué l'extrême station arabe, où les voyageurs, qui n'avaient plus ni argent ni objet d'échange, furent parfaitement accueillis, et trouvèrent à crédit de quoi continuer leur voyage.

### Angleterre et Irlande

Naguères M. de Londres, vulgairement Marwood, bourgeois de Londres, faisait un nouveau voyage en Irlande, et pendait deux Irlandais, nommés Barret et Poff. Cela fait douze pendaisons pour un mois.

Voici comment le *Freeman's Journal* raconte la scène de l'exécution à Tralée :

"Toute la matinée les représentants de la presse, au nombre de vingt, étaient obligés de se tenir sous la pluie, sur la route en face de la prison, le sous-shériff ayant sommairement refusé de les admettre à assister à l'exécution. A huit heures cinq minutes, le drapeau noir fut hissé sur un coin obscur de la prison. Il ne fut pas aperçu par ceux qui étaient aux abords de la prison, mais quelques femmes de la parenté des condamnés, qui étaient dans les champs en observation, virent l'em-

blème lugubre, et ce fut soudain un concert de lamentations aiguës et déchirantes, que toutes les femmes au dehors continuèrent, et cela dura pendant des heures avec tous les témoignages d'une véritable et profonde désolation.

"Au premier rang, parmi ces femmes en sanglots, se trouvaient la femme Poff et la mère et les sœurs de Barret. Il serait impossible de décrire l'inconsolable chagrin de ces pauvres femmes. Je n'avais jamais vu un pareil spectacle, et j'espère bien qu'il ne m'arrivera jamais plus d'en voir un autre de ce genre.

"Barret s'était levé ce matin à six heures, et, s'étant rapidement habillé, il fut rejoint par le prêtre, avec lequel il pria pendant quelques moments. Poff ne s'éveilla qu'à sept heures moins un quart, et, un peu après il disait, avec le prêtre, ses dernières prières sur cette terre.

"L'exécution était fixée pour huit heures, et un peu avant cette heure, des préparatifs furent faits pour la procession vers l'échafaud. Avant de quitter leurs cellules les condamnés ont remis aux mains du P. O'Riordam les déclarations suivantes.

"Voici la déclaration suprême de James Barret :

"Je déclare solennellement devant mon Dieu et mon juge que je n'ai point assassiné Brown. Je n'ai pris aucune part à ce meurtre et j'ignore qui l'a commis. Je n'ai jamais commis aucun meurtre ni outrage. Je n'ai jamais touché à aucun cheveu de mon prochain. Que Dieu pardonne à ceux dont les serments nous ont fait condamner à mort. Je leur pardonne, et j'espère que Dieu me pardonnera mes péchés."  
"22 janvier 1883.

Signé "JAMES BARRETT."

Voici la déclaration de Poff.  
"Je vais maintenant mourir. Je vais comparaître devant mon Dieu et mon juge, et je déclare très solennellement en sa présence, devant Dieu et devant les hommes, que je suis innocent du meurtre de Thomas Brown comme de tout autre meurtre ou "outrage." Je n'ai pris aucune part au meurtre de Brown. Je ne sais pas qui l'a commis. Je

"pardonne à tous ceux qui m'ont conduit où je suis. J'espère que Dieu leur pardonnera, et qu'il aura pitié de mon âme, et qu'il veillera sur ma pauvre famille. Que Dieu lui soit en aide."

"22 janvier 1883.

Signé "SYLVESTRE POFF."

"La toilette ayant été faite par Marwood, continue le *Freeman's Journal*, la procession commence à se mettre en marche un peu avant huit heures. Le gouverneur et le sous-chérif marchent en tête, suivis de Poff, qu'accompagne le P. O'Riordam. Barret venait ensuite ayant à ses côtés le P. O'Callaghan. Les deux hommes répétaient dévotement les prières pour les agonisants. Ils ne montrèrent aucun symptôme de défaillance ou de crainte, et marchèrent la tête droite et le pas assuré. Quand on entra dans une salle située entre les cellules et la cour où était dressé l'échafaud, la procession s'arrêta, et Poff parlant d'une voix claire dit :

"Je vais devant Dieu maintenant, et tout ce que j'ai à dire, c'est que je n'ai jamais tué Brown, et que je ne sais pas par qui il a été tué. Je pardonne à ceux qui m'ont conduit ici, et j'espère que Dieu leur pardonnera et me pardonnera."

Barret, de son côté, fit une déclaration identique.

Suivent les détails de l'exécution.

### Le travail par l'électricité

L'intérêt qu'a pris la ville de Québec aux expériences faites récemment à l'Université Laval nous encourage à publier les extraits suivants d'un article du *Moniteur universel*.

Une démonstration définitive du transport de la force à grande distance vient d'avoir lieu aux ateliers du chemin de fer du Nord (Paris), dont l'administration s'était prêtée avec une extrême bonne grâce à ces études.

Jusqu'en 1879-80 environ, la question est restée dans le domaine du tâtonnement intelligent; des essais assez timides et à peu près dénués de

méthode, des théories fragmentaires formaient notre bagage à cette époque si récente.

Au congrès d'électricité de 1881 se produisit, pour la première fois en public, dans son ensemble, la théorie de M. Marcel Deprez, que son auteur avait exposée par parties dans divers recueils ; ce fut un pas très sérieux.

Enfin le résultat fut pratiquement atteint, et il y a quatre mois, à l'exposition d'électricité qui eut lieu à Munich, un transport de force fut opéré entre Munich et Miesbach sur une longueur de 60 kilomètres de fil télégraphique. La force reçue était d'environ un demi-cheval vapeur.

Sans doute cette démonstration était concluante, mais on crut devoir mieux faire, et transmettre des forces plus grandes ; c'est dans ce but que M. Marcel Deprez institua l'expérience qui vient d'être produite en public.

L'essai a été fait avec un succès qui sera célébré par les très nombreuses personnes qui se sont réunies pour y assister.

L'affluence extraordinaire témoignait de l'extrême intérêt qu'on attache à cette question, qui, en effet, renferme en elle toute une révolution industrielle.

Le transport avait lieu sur une longueur totale de 20 kilomètres de fil télégraphique de quatre millimètres ; la machine de départ (la génératrice), et la machine d'arrivée (la réceptrice), étaient placées l'une auprès de l'autre, la ligne allant par un fil le long de la voie ferrée jusqu'au Bourget, et revenant par un autre fil. La machine génératrice est d'un type nouveau créé par M. Marcel Deprez ; elle est très puissante ; mais la réceptrice est une ancienne machine transformée, malheureusement très inférieure à l'autre, ce qui fait que celle-ci n'a pu déployer toute sa puissance ; dans les expériences faites aujourd'hui, la force récupérée a été de deux chevaux et demi, la force dépensée était à peu près double ; dans une expérience faite la veille, on avait absorbé environ 10 chevaux au départ et reçu cinq à l'arrivée.

Ces études doivent du reste être encore poursuivies pendant quelques jours afin de contrôler et de préciser les résultats ; mais dès aujourd'hui les faits sont acquis, la démonstration est complète ; le transport économique de la force à grande distance est réalisé ; la période de l'exploitation est ouverte. Jusqu'à présent la découverte était restée entre les mains du syndicat français d'électricité, auquel on doit certainement des remerciements surtout dans la personne de son énergique et actif administrateur, le docteur C. Herz, pour l'avoir ainsi soutenue. Demain elle sera devenue une grande industrie.

FRANK GERALDY.

### Belgique et Canada

Dans quelques jours paraîtra en volume la collection des lettres sur le Canada de "Jean Lacharrue," publiées depuis le mois de septembre par la *Cloche* et le *Lion belge*, et suivies d'un appendice sur les ressources du Manitoba.

Il est à peine utile d'ajouter que ce pseudonyme de Jean Lacharrue cache le nom d'un de nos confrères de la presse catholique belge, lequel est bien fondé à parler de *visu* du Canada, vu qu'il est parti l'année dernière pour ce pays dans l'intention de s'y établir, et qu'il a commencé par le parcourir dans tous les sens. Il peut donc en parler, en toute connaissance de cause, à ses compatriotes.

Ces lettres constituent une source de précieux renseignements au sujet d'un pays que les cultivateurs belges

ont intérêt à connaître. Ce qui y domine, c'est un accent de sincérité absolue. Et comme à cette sincérité se joint l'abondance des informations utiles, le petit volume de M. G. Veckman nous paraît appelé à un grand succès en Belgique, où l'espace est petit et la population agricole est aussi considérable que peu aisée en général.

Le présent article n'a nullement pour but de pousser inconsidérément des Belges à quitter leur patrie. C'est un reproche auquel échappe d'ailleurs l'auteur des lettres dont nous annonçons la publication prochaine. Il raconte moins en homme de lettres qu'en observateur pratique ce qu'il a vu ; il fait bénéficier le public de ses voyages et de son expérience. C'est dans ce but qu'il est revenu passer quelques semaines à Bruxelles, avec l'intention de donner des conférences sur plusieurs points du pays. Mais nous l'avons trouvé plus soigneux de combattre les illusions dont beaucoup se bercent, que désireux d'entraîner avec lui un grand nombre de colons à l'instar d'un agent d'émigration, ce qu'il se défend d'être. C'est ce qui donne une valeur particulière à ses lettres sur le Canada.

(*Courrier de Bruxelles*)

### Mort sur la scène

Les journaux italiens rapportent les détails suivants sur la mort tragique du ténor Ronconi, à Sinigaglia. Il était huit heures. Le théâtre était bondé de spectateurs. Le chef d'orchestre donne le signal, et la toile se lève après le prélude.

Le ténor Ronconi, jouant le rôle de Faust, est assis dans un fauteuil. Le public le salue par de longs applaudissements.

Ronconi ouvre deux yeux flamboyants ; puis, tremblant de toute sa personne, il essaie de se lever pour remercier le public, mais retombe aussitôt sur son siège. Le public n'ajoute aucune importance à ce fait.

Ronconi dit quelques phrases qui n'ont absolument aucun sens.

L'orchestre continue à jouer. Le ténor n'ouvre plus la bouche.

Dans la salle on rit et on siffle. Les uns disent que le ténor est un comparse travesti, et que Ronconi n'est pas encore à Sinigaglia, les autres disent qu'il est ivre, l'indignation se manifeste.

Ronconi est toujours là, les yeux vitreux, immobile ! Ses lèvres s'agitent, sa bouche s'ouvre, mais il n'en sort aucun son, aucune parole. Il porte péniblement la main à la tête. Le public continue à murmurer et à siffler.

Le directeur se présente sur la scène, et dit que le ténor est pris d'une terreur panique, que l'on va recommencer, et prie les spectateurs de vouloir bien patienter.

En attendant on baisse la toile. Les coups de sifflet et les hurlements redoublent, et la toile tombe... sur une scène de mort ?

Le pauvre Ronconi, à peine assis sur le siège de Faust, est atteint d'un épanchement au cerveau, et expire sans avoir repris connaissance, vers les 3 heures du matin.

Ce ténor était fils du célèbre baryton Ronconi, qui faisait partie de la troupe du Théâtre-Italien de Paris au temps de Lablache, de la Grisi et de l'Alboni.

### 55 heures d'angoisses

Les seuls survivants européens qui aient été sauvés du vapeur *Kemmure-Castle*, de Londres, allant à Shanghai, coulé à fond dans le golfe de Gascogne, pendant une tempête, le matin du vendredi 2 février, sont arrivés à Londres. On apprend par eux de nouveaux détails sur les souffrances

de ces malheureux, qui s'étaient trouvés, pendant cinquante-cinq heures, dans une embarcation en pleine mer sans nourriture, ni boisson ni vêtements.

M. Holness, second officier, a fait concernant le désastre, une déclaration dans laquelle, après avoir décrit la mise à la mer de l'embarcation, il s'exprime en ces termes :

On a mis une boussole et un chronomètre dans l'embarcation, dont le second, M. Holness, et le troisième officier, M. Thomas Higgins, ont pris le commandement par ordre du capitaine ; un petit baril d'huile, versé du bord, a calmé la mer pour un instant, et l'on a profité de l'occasion pour mettre l'embarcation à la mer, opération qui s'est accomplie en sûreté. Il n'y avait ni nourriture ni eau douce dans ce bateau.

Sur ces entrefaites, le reste de l'équipage, sous les ordres de l'officier en chef, préparait un canot de sauvetage, et était en train de se mettre les ceintures, quand, à la surprise de tous, le vapeur coula tout d'un coup, poupe en avant.

A ce moment-là, l'embarcation ne se trouvait éloignée du vapeur que de deux longueurs ; au dernier instant, l'on voyait le capitaine sur le pont, il fumait un cigare, donnait des ordres tranquillement, et il criait Adieu ! adieu ! faisant signe de la main en coulant.

Les ponts du navire sautaient.

Après une forte grêle, la tempête s'est modérée. Il était environ onze heures du matin.

Le 2 courant, durant le jour, et la nuit suivante, on navigua à la voile, ne voyant qu'un ou deux navires, mais pas d'assez près pour attirer l'attention.

Les officiers étaient de quart tour à tour. Le matin du second jour, le troisième officier devint fou et se jeta à la mer. Mais on le sauva et on le plaça dans le fond du canot, d'où cependant il s'échappa, et, se jetant de nouveau à la mer, se noya. C'était horrible d'entendre les cris poussés par les pauvres dames qui souffraient du froid et des privations.

Pendant tout ce temps, les Chinois se comportaient très mal, voulant changer la route du bateau.

Le second officier cependant, à l'aide des deux passagers, maintint son pouvoir sur eux ; une deuxième nuit se passa et tous les naufragés devinrent d'une grande faiblesse ; on continuait à diriger la course du bateau comme auparavant, aussi bien que possible, sans lanterne pour voir la boussole.

Le troisième matin, les pauvres malheureux se mirent à manger un morceau de flanelle.

Le samedi soir, après avoir été dans l'embarcation en pleine mer pendant cinquante-cinq heures, on vit deux vapeurs, dont le plus proche passa, quoiqu'il pût bien voir l'homme sur le pont ; mais l'autre navire, le *Montataire*, aborda et nous sauva.

Quand on fut à bord, l'équipage du navire sauveur fut épouvanté de l'état des personnes sauvées.

On fut traité de la façon la plus humaine ; le capitaine du vapeur sauveur donna sa propre chambre et son salon, et l'équipage donna des vêtements.

### Cinq ans de Pontificat

On lit sous ce titre, dans le *Moniteur de Rome*, sous la date du 20 février 1883 :

Le monde catholique célèbre aujourd'hui le cinquième anniversaire de l'avènement de notre glorieux Pontife Léon XIII. Chaque année nous ramène cet anniversaire avec

des motifs nouveaux d'allégresse et de reconnaissance, parce que, à mesure que se développe le Pontificat de Léon XIII, nous voyons s'épanouir ce beau règne en une moisson d'abondantes et fécondes bénédictions pour l'Eglise.

Le Conclave du 20 février 1878 restera comme l'un des plus merveilleux de l'histoire. Il offre de frappantes analogies avec ce Conclave qui s'ouvrit à Venise dans la première année de ce siècle, et qui donna Pie VII à l'Eglise. Tout le monde connaît cette histoire presque miraculeuse. Le Pape Pie VI venait de mourir dans la captivité et l'exil, Rome était envahie, escomptant l'avenir à son profit, une génération sceptique et incrédule croyait déjà sonner le glas funèbre de la Papauté. Mais on sait comment ces calculs furent déjoués par la Providence. Le Sacré-Collège se réunit à Venise sous la protection des Puissances hétérodoxes, et il donna à l'Eglise un Pontife qui, au milieu d'écueils sans nombre, sut manœuvrer, avec autant de fermeté que de douceur, le gouvernail de l'Eglise.

L'avènement de Léon XIII ne fut pas moins prodigieux. Quelques-uns avaient prédit que la mort de Pie IX ouvrirait une crise des plus périlleuses pour la Papauté et l'Eglise : la ville des Papes était occupée par un pouvoir étranger ; une angoisse douloureuse pesait sur le monde catholique, mais elle ne fut pas de longue durée. Au bout de trois jours seulement, les échos du monde étonné retentissaient de ce cri d'allégresse et de consolation : *Habemus Pontificem !*

*Habemus Pontificem !* Combien cette simple et grande parole s'est vérifiée ! Comme elle a tenu toutes ses promesses ! La Papauté, qu'on croyait ensevelie avec Pie IX comme jadis avec Pie VI, a resplendi, dans la personne de son successeur, d'un lumineux et incomparable éclat ! Plus que jamais cette divine institution remplit le monde de son prestige, et dans cette période troublée que nous traversons, où tout est en proie à la dissolution, où les révolutions succèdent aux révolutions, au milieu des ruines qui s'accumulent, la Papauté—*Vaticani immobile saxum*—reste debout, dominant tout de sa grandeur morale, et comme le seul point d'appui d'une société qui chancelle.

Léon XIII n'a pas peu contribué à ce triomphe moral de la Papauté, qui semble être la marque distinctive de son glorieux Pontificat. La conduite de Léon XIII vis-à-vis de l'Eglise, de la société et des gouvernements, nous apparaît comme merveilleusement inspirée, et sa politique, sage et ferme entre toutes, produit des résultats de jour en jour plus fructueux.

Léon XIII, avec une énergie et une persévérance que rien ne lasse, s'est attaché à développer et à faire épanouir toutes les ressources inépuisables de l'Eglise, pour lui donner dans la société la place qui lui appartient. Resserrer les liens traditionnels de la Science et de la Foi, restaurer les grandes études philosophiques et théologiques, et en même temps unir les fidèles et l'épiscopat dans le respect hiérarchique pour doubler ainsi les efforts de leur activité commune, telle est la grande et noble tâche à laquelle le Pontife s'est voué. L'union, cette idée est chère particulièrement à Léon XIII, et nous la retrouvons dans tous les actes et toutes les encycliques de son Pontificat. L'union intime de tous les membres de l'Eglise, au-dessus des intérêts passagers, au-dessus des divisions politiques, voilà ce que ne cesse de recommander Léon XIII. Il veut que l'Eglise ait la première place dans le cœur des catholiques, que le

vaisseau dont il est le pilote, puisse voguer à pleines voiles et sans entraves quelconques, vers les destinées nouvelles, où Dieu l'appelle.

Mais si Léon XIII veut l'Eglise forte et unie, c'est afin qu'elle puisse développer avec plus d'énergie et de fécondité, son influence bienfaisante pour le bien de la société malade. Cette société, le Pape l'aime et voudrait la sauver; de la position exceptionnellement élevée qu'il occupe, il en sonde, mieux que nul autre, les plaies et les misères, et, avec une tendresse et une délicatesse infinies, il cherche à panser ses membres meurtris; rien ne le rebute, rien ne le décourage, et il ne se lasse pas de lui répéter, à cette société moderne, que l'Eglise n'est point pour elle une ennemie, qu'elle ne répugne à aucun de ses progrès légitimes; bien mieux, qu'il y a dans l'Eglise un principe de vie et de régénération qui sauve les nations quand elles vont périr, et les fait toujours libres, grandes et fortes.

Aussi Léon XIII tient-il à maintenir avec tous les gouvernements des rapports d'amitié et de paix: il cherche à renouer ou à resserrer cette union des deux pouvoirs, ce pacte d'antique concorde qui, dans d'autres temps, a fait l'Eglise libre et respectée, et les Etats puissants et glorieux. Dans cette tâche délicate, quel heureux mélange de fermeté et de douceur! Que de conciliation et de tempéraments il y apporte, mais aussi qu'elle conscience scrupuleuse de la grande mission qui lui incombe! Nous reproduisons hier les deux lettres du Pape à l'Empereur d'Allemagne. Il n'est personne qui n'ait été frappé de la sérénité douce et ferme qui se dégage de ces deux documents! Ils nous peignent dans ses traits les plus vifs, l'âme et le caractère du Pontife, avec son ardent désir de pacification religieuse, et cette attitude à la fois si conciliante et si digne vis-à-vis des gouvernements.

En jetant un coup d'œil en arrière sur les cinq années de Pontificat qui viennent de s'écouler, en voyant s'élever, plein d'harmonie et de grandeur, la magnifique édifice religieux et social, dressé en l'honneur de la Papauté et de l'Eglise par ce Pontife, ce Docteur et ce Politique, plus que jamais nous pouvons nous écrier: *Habemus Pontificem!*

Que Dieu, pour le bien de l'Eglise, accorde encore de longues années de règne à Léon XIII!

LA RADACTION.

La colonisation au Nord-Ouest

Nous avons déjà exprimé hautement, sans arrière-pensée, notre idée sur l'opportunité de coloniser le Nord-Ouest canadien. Plusieurs personnalités éminentes, des missionnaires revenus au Canada après plusieurs années consacrées à la propagation de la religion dans ces lointaines contrées, nous ont, les uns encouragés à vanter le pays de l'ouest, les autres dissuadés de faire miroiter aux yeux de nos compatriotes des avantages plus ou moins discutables.

Les objections de ces premiers n'existent plus aujourd'hui, car le pays, tout en étant resté le même, n'offre plus comme autrefois des inconvénients. Les sauterelles n'exercent plus comme autrefois leurs ravages; les sauvages ne sont guère à redouter, avec la surveillance qu'on exerce sur eux, et la protection toute paternelle du

gouvernement d'Ottawa. Les inondations reviennent encore à certaines périodes; mais les dégâts qui en sont la suite ne sont pas plus à craindre que les débordements du St-Laurent et de quelques-uns de ses tributaires lors de la fonte des neiges. Le froid, bien que très vif, est plus facile à endurer que celui de Québec. Les gelées de l'automne viennent trop tard pour compromettre les récoltes, pour la bonne raison qu'au premier de septembre, la moisson est à peu près terminée. Les beaux jours de l'été se succèdent presque sans interruption; les pluies continues y sont très rares. De sorte que le cultivateur ne perdant pas de temps, voit arriver l'automne sans inquiétude. Au premier d'octobre, sa récolte est en lieu sûr, et s'il veut la vendre, il a qu'à se transporter au marché le plus voisin, et il peut en retirer d'excellents bénéfices.

L'expérience nous démontre que les plus fortes gelées d'automne survenant avant que la terre soit couverte d'une assez bonne couche de neige, sont très préjudiciables au sol, et qu'elles compromettent pour l'année qui suit la récolte du foin, du trèfle, etc. Au Nord-Ouest, le terrain gèle jusqu'à une profondeur de trois pieds. Et loin d'être un véritable obstacle à la culture, elles en sont la sauvegarde. La nature du sol est tellement composée, que ces gelées, servent à conserver la terre dans un état de fraîcheur et d'humidité qui sert de compensation pour le manque de pluies.

Quelques journaux ont cru bien faire en insinuant que travailler en faveur de la colonisation du Nord-Ouest, ce serait manquer de patriotisme, en affaiblissant l'élément national dans la province de Québec, en dispersant son influence.

L'objection paraît assez sérieuse de prime abord.

Nous laissons à l'honorable M. Royal, le soin d'y répondre. Dans une lettre adressée à la *Minerve*, en date du 10 mars, voici ce que le député de Provencher écrit:

Tout le monde avouera que l'émigration canadienne vers les Etats-Unis doit avoir une cause, et une cause très grave, puissante, irrésistible.

Quel est donc ce tourment mystérieux, plus fort que les attractions de famille, plus fort que l'amour du village natal, plus fort que la loi de la nature qui attache sous peine de mort l'être au sol qui l'a nourri?

Car, enfin, n'est-ce pas le Canadien qui mène sa famille en esclavage à Lowell ou à Cohoes, ni celui qui va planter son humble tente dans les immenses prairies de l'Ouest n'agit, en règle générale, pour son plaisir.

Là où il y a séparation, il y a déchirement, il y a douleur.

Quels efforts n'ont pas tentés le prêtre dans la chaire sacrée, le journaliste dans la presse, l'homme politique à la tribune, pour mettre un frein à cette désertion de nos jeunes gens et de nos familles!

Rien n'a fait. Pourquoi?

Parce qu'avec notre admirable fécondité, nous avons bien vite fait de remplir une paroisse; parce que l'héritage paternel ne peut pas s'émettre comme ailleurs, sous des climats peu tempérés; — parce que l'émigration de la campagne à la ville, suffisante dans d'autres pays à rétablir l'équilibre entre les besoins de l'une et l'ex-

cedant de l'autre, n'a pas suffi dans la province de Québec.

C'est un vase trop plein qui déborde nécessairement, fatalement, du côté qu'il penche, si faible que soit l'inclinaison.

Les lois de l'ordre physique se rattachent par leur synthèse aux lois de l'ordre moral, et servent merveilleusement à éclairer de vives lueurs les problèmes du monde économique.

La richesse du sol du Nord-Ouest est incomparable. Il n'est pas un endroit dans notre province qui offre autant d'avantages sous ce rapport. Qu'on vende la fertilité de la vallée du lac St-Jean, nous n'y voyons pas d'objection, de même que nous serions des plus heureux de voir coloniser cet immense territoire. Mais le Nord-Ouest a cet avantage inappréciable qu'il ne demande aucun défrichement. Pas d'abattis d'arbres, pas de souches. Le colon épuise souvent sa santé et ses ressources pécuniaires pour rendre sa terre productrice. Demandez aux premiers colons du lac St-Jean et des townships de l'Est, combien il leur en a coûté pour arriver à une certaine aisance? Ceux qui ont pu garder leurs terres et les transmettre à leur descendants sont la rare exception.

Il y a eu, et il y a encore, Dieu merci! l'émigration de nos jeunes gens et de nos familles vers la forêt, en arrière des anciennes paroisses, à l'ouest du comté, dans la vallée voisine, marée envahissante qui, demain, aura relié ensemble une foule de groupes dissimulés, et formera, aux yeux de l'étranger surpris, une mer vaste couvrant plusieurs provinces de ses eaux tranquilles et profondes.

Cette émigration n'a pas suffi, ne suffit pas non plus à vider le foyer domestique, ni à débarrasser la paroisse de son trop plein.

Il y a encore trop de bouches à nourrir et trop d'enfants à marier: où aller?

Sur le seuil ensoleillé de la maison paternelle, devenue tout à coup moins grande que le cœur du père, le jeune homme regarde, songeur, à l'horizon. Au loin fument les hautes cheminées de l'usine; ce travail sous les lourds plafonds le repousse. A l'ouest la ligne bleue des grands bois coupe le ciel harmonieux du pays: il compte là des frères et des amis qui travaillent à faire la patrie plus grande; cependant, il en détourne ses regards. Où aller?

S'il reste, une vie inutile l'attend. Il ne pourra s'établir. Il grossira le nombre des désœuvrés du village. Il perdra avec l'âge les saines ambitions du ménage, à moins que les sacrifices de la cellule du religieux ou les sublimes dévouements du sanctuaire ne l'attirent d'une manière invincible. Où aller?

Car c'est un fait connu de tous que les anciennes paroisses de Québec, et par anciennes je veux dire celles dont le curé a marié trois ou quatre générations, demeurent stationnaires à l'égard de la population. Et cependant comme les abeilles, elles essaient tout les ans.

Chose admirable! il semble que les familles se font plus nombreuses à mesure qu'elles ont plus d'espace autour d'elles. L'histoire des guerres est là pour nous enseigner que dans les années de paix qui suivent les grandes batailles, il y a une recrudescence notable dans les naissances. C'est la saignée qui épure le système en le déchargeant d'un certain trop plein, et qui le fortifie en y créant une sève nouvelle, plein d'énergie et de fécondité.

Les années de guerre furent autrefois de larges saignées faites aux nations. Les fortes seules ont résisté et s'y sont régénérées.

La Providence nous a épargnés à cet égard. Il y a cent vingt-cinq ans que les Canadiens jouissent d'une paix profonde. Il faut cependant que la saignée se fasse et elle s'est faite, et elle se fait.

Nous croyons que M. Royal est très juste dans l'application des faits concernant le mouvement migratoire. On a fait, nous oserons

dire, des prodiges de valeur pour retenir nos compatriotes au milieu de nous; des efforts constants de la part du gouvernement pour les rapatrier n'ont donné que de minces résultats.

Nous disons avec M. Royal:

Ne craignez donc pas de diriger la cohorte nomade de nos gens vers le Nord-Ouest: leur place, à peine vacante, sera bientôt prise.

En penchant le vase si précieux du beau sang français canadien vers l'ouest, souvenez-vous que vous empêchez de s'épandre vers la Nouvelle Angleterre. Ceci est d'expérience actuelle, quotidienne.

L'émigration canadienne s'est presque arrêtée de ce côté-là; l'Ouest mystérieux l'attire, quoi que l'on fasse, elle sortira du pays; poussez-la donc vers nos grandes prairies, où l'attendent des groupes vigoureux de compatriotes déjà établis.

Sans aucun doute, telle paroisse verra subitement diminuer le chiffre de ses familles et de ses habitants; je le répète, la recrudescence s'y fera sentir au plus tôt; et après quelques années, il n'y paraîtra plus, au contraire; cette paroisse n'aura plus de vides et elle comptera avec un légitime orgueil les autres paroisses que ses enfants auront fondées à côté d'elle, au loin, à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud.

Telle est l'admirable fécondité du sang canadien. Ceci est de l'histoire d'hier, c'est l'histoire d'aujourd'hui, ce sera l'histoire de demain.

Messire Filion, l'héroïque curé de Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, en ce moment en visite dans le Bas-Canada, causait ces jours derniers avec M. le curé Labelle, l'apôtre de la colonisation, et l'engageait à ne pas négliger dans ses admirables efforts l'œuvre de la colonisation canadienne du Nord-Ouest; que lui répondit M. le curé de Saint-Jérôme?

— "Soyez tranquille, dit-il, je m'en vais au Nord-Ouest avec mes gens des cantons de la rivière Rouge: les deux rivières Rouge sont appelées à se joindre. Nous nous acheminons tranquillement vers les belles et fertiles régions du sud de la Baie James, et une fois-là nous nous donnerons la main."

J'ai, moi aussi, cette foi robuste dans les forces vives et dans l'avenir de ma nationalité.

Le temps, cette arme du bon Dieu et des âmes patientes, est à nous.

Partout, où la famille canadienne élève vers le ciel la tige de ses blés à l'ombre du clocher paroissial, je dis: "Ici le sol nous appartient; ici va germer un groupe toujours grossissant et envahissant de mes compatriotes."

Qu'importe ce que nous crient les aveugles ou les gens à courte vue, que les Canadiens dans l'Ouest sont débordés de toutes parts, que nous sommes noyés, que c'en est fait de notre influence dans ces pays vers lesquels se tournent aujourd'hui tous les regards, toutes les aspirations et toutes les ambitions du capital?

Tout cela passera avec la tourmente du jour; le vent qui les amène les emportera, et le sol restera à ceux qui s'y seront attachés.

Rappelons-nous ce qui s'est passé dans le Bas-Canada; voyez ce qui se passe dans les provinces maritimes, dans la province d'Ontario, en train de se régénérer avec notre sang; c'est l'œuvre du temps; ce sera aussi dans l'Ouest l'œuvre du temps.

Non, l'émigration canadienne vers le Nord-Ouest n'affaiblit pas, n'affaiblira pas l'influence de notre terre natale, notre *home* de la Province de Québec: loin de là.

Dans le concert fédéral de notre organisation politique, le Bas-Canada a besoin de n'être pas isolé. Qui peut prévoir l'importance que prendrait notre nationalité si, parmi les cinq ou six grandes provinces qui devront se former dans l'Ouest, il devait s'en trouver une ou deux qui seraient les alliées naturelles de la Province de Québec?

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. P. C. Philéas Bouchard, fils de feu P. V. Bouchard, autrefois employé au service des Douanes de Sa Majesté. Le défunt était le beau frère de M. E. Beaudet, de la maison Chicin & Beaudet, et du Dr N. E. Dionne, rédacteur en chef du *Courrier du Canada*.

Nos condoléances à la famille.

## LÉGISLATURE PROVINCIALE

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

9 mars 1883.

Présidence l'honorable M. L. O. Taillon.

L'honorable M. MOUSSEAU dépose un projet de loi pour expliquer l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette province.

Le but du projet de loi est de nommer une commission royale, afin de continuer les travaux du comité d'agriculture, qui est surchargé d'ouvrage à la fin de la session, et de s'occuper de l'œuvre de la codification des règles et règlements de la chambre suggérés par un comité spécial.

M. IRVINE—un projet de loi pour amender l'acte 44 45 Victoria chap 27, concernant le barreau de la province de Québec.

Le MEME.—Projet de loi pour amender l'acte 32 Victoria, chap. 11, concernant la vente et l'administration des terres publiques.

Le MEME.—Un projet de loi pour amender l'acte général des mines de Québec, de 1880.

L'honorable M. MOUSSEAU propose que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions concernant l'étude de l'anatomie.

Résolu, 1. Que, pour les fins de l'étude de l'anatomie, la province de Québec soit divisée en deux sections, qui seront nommées "Section de Québec" et "Section de Montréal," lesquelles sections comprendront respectivement les districts judiciaires qu'il plaira au lieutenant gouverneur en conseil de fixer ;

Et qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer, sous bon plaisir, un inspecteur d'anatomie pour chacune de ces sections et un sous-inspecteur d'anatomie pour chaque district judiciaire, excepté pour ceux de Québec et de Montréal, où cette charge sera remplie par l'inspecteur ; mais les personnes ainsi nommées ne pourront être liées à aucune université ou école de médecine, ni être médecins praticiens.

Résolu, 2. Que chaque université ou école de médecine paiera à l'inspecteur d'anatomie, en sus des frais de transport et d'inhumation, une somme de dix piastres pour chaque cadavre livré, et que l'inspecteur paiera au sous-inspecteur pour chaque cadavre que ce dernier lui livrera une somme de cinq piastres, en sus des frais de transport.

Résolu, 3. Que tout surintendant ou administrateur d'une institution publique recevant une subvention du gouvernement, ou tout coroner qui omettra sciemment, ou négligera ou refusera de se conformer aux dispositions de l'acte qui sera basé sur les présentes résolutions, ou toute université ou école de médecine qui recevra des cadavres dans ses chambres de dissection, ou qui laissera disséquer dans son établissement des cadavres qui ne lui auront pas été fournis par l'inspecteur d'anatomie, sera passible, sur plainte portée à cet effet devant un juge de paix, par l'inspecteur et le sous inspecteur d'anatomie, d'une pénalité de pas moins de cent piastres et de pas plus de deux cents piastres pour chaque infraction ; et le montant de ces pénalités et les frais d'action seront retenus par le trésorier de la province, sur la subvention la plus prochaine que devra recevoir telle institution, université ou école de médecine, ou seront retenus sur les émoluments qui deviendront dus à tel coroner, suivant le cas.

Le premier ministre explique en

peu de mots le but de ces résolutions.

M. le Dr MARTEL félicite le gouvernement d'avoir amené devant la Chambre une question aussi importante.

La Chambre se forme en comité général.

Les résolutions sont adoptées sans amendements, et le rapport du comité est aussi adopté.

Les résolutions sont adoptées en première délibération.

Sur proposition de la seconde lecture :

L'honorable M. MERCIER dit que les deuxième et troisième clauses sont de nature à encourager le trafic des cadavres, et il propose en amendement :

Que la seconde résolution ne soit pas lue maintenant, mais qu'il soit résolu que la dite résolution, en légalisant le trafic des cadavres, consacre un principe immoral.

L'honorable M. MOUSSEAU déclare qu'il a soumis son projet de loi aux autorités ecclésiastiques qui l'ont approuvé. Du reste la loi nouvelle est sage et est plus sévère que l'ancienne.

M. MARION et l'honorable M. BEAUBIEN parlent en faveur de la proposition.

L'honorable M. ROBERTSON, M. LABERGE et M. MARTEL parlent dans le même sens.

L'honorable M. MERCIER continue le débat pendant quelque temps, et l'amendement, étant mis aux voix, est rejeté sans vote. Les résolutions sont adoptées en deuxième lecture. Un projet de loi basé sur ces résolutions est déposé.

## SÉANCE DU SOIR

La Chambre se forme en comité pour prendre en considération le projet de loi concernant l'Institut Trafalgar. Le projet est adopté en deuxième et troisième délibération.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération le projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer de Massawipi et de la jonction de Magog. Le projet de loi est adopté en deuxième et troisième délibération.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération le projet de loi pour amender de nouveau l'acte concernant la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu. Le projet de loi est adopté en deuxième et troisième délibération.

Il s'élève alors une longue discussion sur les amendements faits par le Conseil législatif au projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer de St-Jean Napierville et Huntingdon. Finalement le projet de loi en question est retiré.

Le projet de loi pour permettre à Alfred Pinsonnault de vendre certains biens substitués est adopté en deuxième délibération.

L'honorable M. LYNCH propose que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables.

L'honorable Commissaires des Terres de la Couronne explique au long ces résolutions.

Plusieurs items du budget ont été adoptés, au sujet des écoles communes, des écoles normales, de toutes les facultés de médecine, institutions littéraires et scientifiques : la Société littéraire et historique de Québec, \$750, l'Institut canadien \$700, la Société de géographie de Québec, \$200, le Septuor Haydn, \$200, la publication des tribunaux de Québec, la Revue légale, \$400, la Thémis, \$300, Legal News, \$100.

La Chambre est ajournée à 2 hrs a. m.

10 mars 1883.

La séance commence à 8 heures p. m.

La chambre se forme en comité général sur l'acte pour amender les différents actes concernant le notariat et les refondre en un seul acte sous le titre du Code du Notariat.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE occupe le fauteuil.

Les clauses 2, 5 et 8 sont amendées.

La clause 9 est retranchée.

Une partie de la clause 10 est retranchée.

La clause 12 est amendée.

La clauses 13 reçoit deux amendements et on ajoute à sa fin une disposition nouvelle.

Une longue discussion s'engage sur la clause 15.

A 6 heures, le comité se lève et rapporte progrès.

Le débat est ajourné.

M. DORAI—Comité de toute la Chambre sur le projet de loi pour autoriser Léon Montplaisir, de la paroisse de St-Léonard, dans le comté de Nicolet, à construire un pont de péage sur la rivière Bécancourt, dans le comté de Nicolet, et à recevoir certains taux sur le dit pont.

Le projet est adopté en 3e délibération.

L'hon. M. GARNEAU—Comité de toute la Chambre sur le projet de loi pour autoriser la fabrique de Notre-Dame de Québec à hypothéquer ses propriétés.

Le projet de loi est adopté en 3e délibération.

M. PICARD—Seconde lecture du projet de loi pour changer le nom de la municipalité de la partie Est du canton de Tingwick en celui de la municipalité de St-Rémi de Tingwick.—Adopté.

L'hon. M. BLANCHET—Comité de toute la Chambre sur le projet de loi pour détacher du comté de Dorchester et annexer au comté de Beauce, pour les fins judiciaires municipales, scolaires, d'enregistrement et de représentation parlementaire, le canton Metgermette Nord.

Ce projet de loi est adopté en 3e délibération.

L'hon. M. BLANCHET.—Seconde lecture du projet de loi pour amender l'acte 44 45 Victoria, chapitre 16 pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnés et pour pourvoir à une publication plus efficace de cette loi.

L'hon. M. BLANCHET.—Seconde lecture du projet pour amender l'acte concernant la fiducie et l'acte concernant les placements que les administrateurs sont tenus de faire, (42 43 Nict., chap. 29-40.)

L'hon. M. BLANCHET.—Seconde lecture du projet de loi pour amender l'acte 22 Vict., chap. 15, au sujet des sociétés d'agriculture.—(Du Conseil Législatif)

A 7 heures la chambre s'ajourne.

12 mars 1883.

La séance ouvre à 3.30.

M. ARCHAMBAULT.—Comité de toute la Chambre sur le projet de loi pour incorporer la Grande Loterie Nationale de Québec

Le comité rapporte le projet sans amendement. Il est adopté en 3e délibération.

L'hon. M. MERCIER—Seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au projet de loi pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Comtés Unis:

L'hon. M. MERCIER propose de référer ces amendements à un comité composé des hons. Lynch, Wurtele, Mercier, Robertson, et de MM. Watts Faucher de St Maurice et Dorais.

Adopté.

L'hon. M. MERCIER soumet ensuite les deux raisons qu'il a à l'encontre de ces amendements.

M. MARTEL, comité de toute la

chambre sur le projet de loi pour incorporer la ville de Montmagny.

M. BERNATCHEZ propose que le projet soit renvoyé à six mois, et dit que la majorité des contribuables ne veut pas d'acte d'incorporation.

M. Martel. Sur 303 propriétaires, 129 seulement soit opposés à l'incorporation.

Les honorables MM. Joly, Irvine, et Mercier sont pour le renvoi.

On vote sur l'amendement de M. Bernatchez, demandant de renvoyer à 6 mois la prise en considération du projet.

Ont voté pour:—MM. Mercier, Joly, Irvine, Watts, Shehyn, Cameron, Demers, Bernatchez, Gagnon, Laberge, Rinfret, Bernard, St-Hilaire.—18.

Ont voté contre:—MM. Mousseau Lynch, Blanchet, Wurtele, Garneau, Beaubien, Gauthier, Picard, Brouseau, Robertson, Frégeau, Dorais, Owens, Spencer, Bergavin, Nantel, Archambault, Asselin, Desjardins, Paquet, Faucher de St-Maurice, Leblanc, Leduc, Martin, Martel, Poulin, Richard, Trudel, Beauchamp, Desaulniers, Paradis, Sawyers, Thornton, Casavant, Audet, Duck-itt, Carbray, Duhamel, Charlebois. 39.

La Chambre se forme en comité.

M. Archambault occupe le fauteuil.

Le comité rapporte le projet sans amendements.

A 6 heures l'orateur quitte le fauteuil.

## SÉANCE DU SOIR

La séance s'ouvre à huit heures.

Après l'adoption des divers projets de lois d'intérêt.

L'hon. M. MERCIER demande copie du rapport recommandant et de l'arrêté du conseil, ordonnant la mise à la retraite de L. A. Robitaille.

Après une discussion assez vive la proposition de M. Mercier est adoptée.

La séance est levée.

Séance du 13 mars 1883.

La séance commence à 3.30 hs. p. m.

Plusieurs rapports de comités sont présentés à la Chambre.

L'hon. M. MOUSSEAU—Adoption du 1er rapport du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à reviser les règles de cette Chambre.

L'adoption de ce rapport soulève une certaine discussion à laquelle prennent part les hons. MM. Joly et Mousseau, MM. Archambault et Gagnon.

L'hon. M. MOUSSEAU propose que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle soit ajournée à samedi, le lendemain, à 11 heures a. m., et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là ; la première commençant à 11 h. a. m. et finissant à 1 h. p. m. ; et la seconde commençant à 3 heures p. m. et se continuant jusqu'à l'ajournement ; et que les ordres du gouvernement aient la priorité ce jour-là, après les affaires de routine.

L'hon. M. MERCIER s'objecte à cette motion et elle est remise à ce soir.

L'honorable M. BLANCHET—Comité de toute la Chambre sur le projet de loi pour amender l'acte 44-45 Vict., chap. 16 pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnées et pour pourvoir à une publication plus efficace de cette loi.

Le comité rapporte le projet de loi sans amendement et il est finalement adopté.

L'honorable M. WURTELE—Comité de toute la Chambre sur le projet de loi pour amender l'acte concernant la fiducie et l'acte concernant les placements que les administrateurs sont tenus de faire 42-43 Vict., chap. 29-30.

M. STEPHENS s'oppose fortement à la prise en considération de ce projet de loi.

L'honorable M. WURTELE lui répond.

L'honorable MM. Marchand, McShane, Robertson prennent part au débat.

M. L. G. Desjardins occupe le fauteuil.

Le comité rapporte le projet sans amendement.

L'honorable M. LYNCH propose la seconde

lecture du projet de loi pour amender l'acte 45 Vict., chap. 16, intitulé : " Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages. "

L'hon. M. LYNCH dit que le but de ce projet de loi est de permettre à un arpenteur qui désire cesser de l'être d'en donner avis, trois mois à l'avance au bureau des arpenteurs. Ainsi il s'exempte d'être tenu de payer la contribution annuelle que chaque arpenteur doit payer.

L'hon. M. GARNEAU—J'aimerais à voir dans ce projet de loi une disposition déclarant que les élèves de l'Ecole Polytechnique pourront être admis à l'étude sans être obligés de passer un examen.

L'hon. M. LYNCH.—Je crois qu'il ne serait pas prudent de faire cette exception en faveur de l'Ecole Polytechnique.

La Chambre se forme en comité général sur ce projet de loi.

M. Owens occupe le fauteuil. A 6 heures le comité rapporte progrès et la Chambre s'ajourne.

SÉANCE DU SOIR.

La séance commence à 8.30 hrs p.m.

Un débat d'une heure s'engage au sujet du projet de loi pour incorporer le village de Montmagny.

Le temps pour les projets de lois privés étant écoulé,

L'hon. M. WURTELE propose que la chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En amendement l'hon. M. Joly fait la motion suivante :

Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté et à aider le gouvernement à accomplir les réformes requises pour diminuer les dépenses publiques, mais que, dans son opinion, la nouvelle commission du service civil n'est pas nécessaire pour arriver à ce résultat et qu'elle ne fait qu'occasionner un surcroît de dépenses.

Cette commission va coûter très cher et elle est inutile du reste ; voici trois commissaires à \$10 par jour chaque, cela fait \$30, de plus deux secrétaires à \$5 par jour, \$10. Si nous ajoutons à cela les frais d'impression des travaux de la commission, les frais de voyage des commissaires, on peut dire que chaque jour les dépenses de la commission seront de \$50. Au bout du mois \$1500.

M. Joly fait une revue rétrospective des événements qui se sont passés sous son gouvernement qu'il vante outre mesure.

L'honorable M. MOUSSEAU.—La Commission siègera deux ou trois mois, et non pas un an, comme il a déjà été dit.

Je suis convaincu qu'avec les ressources de notre province et l'économie ordinaire, dans deux ou trois ans nos surplus se compteront par au moins \$1,000,000 par année,

L'honorable M. MERCIER croit que les travaux de la Commission n'aboutiront à aucun bon résultat.

L'honorable M. BLANCHET dit que la Commission fera économiser à la province une somme de \$25,000 à \$30,000 par année.

MM. Desjardins et Faucher de St-Maurice et McShane prennent part au débat.

A 2.30 heures a. m. on prend le vote sur la motion de l'honorable M. Joly.

Ont voté pour—MM. Mercier, Joly, Stephens, Marchand, Irvine, Demers, Bernard, Bernatchez, Gagnon, McShane, Watts, Cameron, Shehyn et Rinfret—14.

Ont voté contre—MM. Mousseau, Wurtele, Lynch, Blanchet, Garneau, Gauthier, Picard, Brousseau, Dorais, St-Hilaire, Frégeau, Owens, Bergevin, Deschênes, Nantel, Archambault, Asselin, Desjardins, Paquet, Faucher de St-Maurice, Marcotte, Leblanc, Caron, Robillard, Leduc, Martin, Martel, Poulin, Richard, Desaulniers, Sawyer, Thornton, Audet, Casavant, Beauchamp, Marion, Duhamel, Charlebois, Duckett, Spencer, et Poupore—43.

Majorité pour le gouvernement 29.

La séance est ajournée.

14 mars, 1883.

La séance commence à 3.30 hrs p. m. La chambre, à la demande l'honorable M. Wurtele, se forme de nouveau en comité des subsides.

M. CARBRAY prend le premier la parole sur le débat. Il fait un exposé long et détaillé de l'état de nos finances. Quand même, dit-il, il apparaîtrait quelques déficits au budget il ne faudrait pas s'en alarmer. En effet si l'argent dépensé l'a été judicieusement, si nous avons des travaux équivalents à l'argent dépensé, il n'y a rien à craindre.

Il ne faut pas croire que les gouvernements qui ont toujours des surplus à leurs budgets sont les plus riches.

On s'occupe de l'item du budget relatif à l'immigration.

L'hon. M. MERCIER donne ses vues sur l'immigration.

" Je veux dit-il un accueil patriotique et chaleureux à tous les immigrants honnêtes qui veulent venir se joindre à nous et aller s'établir sur nos terres. "

Pour avoir une semblable immigration une somme de \$5000 est suffisante. Si nous votions \$12000, ce serait beaucoup trop.

L'hon. M. BLANCHET lui répond que le gouvernement ne cherche qu'à introduire dans le pays une semblable immigration. Mais il ne s'accorde pas avec le chef de l'opposition relativement au montant à dépenser à cette fin.

L'hon. M. JOLY.—L'hon. Secrétaire Provincial nous parle des dépenses de l'immigration, mais il ne nous dit pas un mot du résultat obtenu par notre agent d'immigration à Paris, l'honorable M. Fabre. C'eût été cependant très intéressant à connaître.

M. McSHANE—Je crois qu'au lieu de dépenser \$1200 qu'on demande cette année pour l'immigration, on ferait beaucoup mieux d'employer cette somme pour garder nos concitoyens au pays.

Des rapports sont faits sur l'immigration, mais jamais on nous dit quel est le nombre de ceux qui sont restés au pays.

L'hon. M. LYNCH prend part au débats.

M. LABERGE.—J'ai toujours été et je suis encore pour l'immigration, mais je ne trouve pas convenables les immigrants qui nous arrive. Il nous faut des cultivateurs et on nous envoie des domestiques, des servantes, des mécaniciens et des ouvriers.

M. MARTEL.—On a dit qu'il ne venait pas de cultivateurs avec les immigrants. Cependant si on prend le rapport de l'immigration on constate qu'il en est venu 440.

A 6 heures le comité rapporte progrès et demande à siéger de nouveau ce soir.

SÉANCE DU SOIR

M. STEPHENS propose que le projet de loi du gaz de Montréal ait la préséance sur celui de Montmagny, mais la Chambre décide par un vote de 27 contre 17 de procéder sur celui-ci d'abord. MM. Gagnon, Trudel, Marchand et Irvine parlent en faveur de l'amendement de M. Gagnon concernant le projet de loi. Le débat est ajourné.

M. IRVINE présente une motion de non confiance basée sur le rapport du comité des comptes publics concernant les dépenses de Spencer Wood. MM. Wurtele, Mousseau, Mercier, Joly, etc., prennent part au débat.

Cette motion a été rejetée par un vote de 43 contre 14.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides.

15 mars 1883.

La séance commence à 3.30 hrs p. m. L'honorable M. MOUSSEAU propose que par déférence pour la fête nationale de nos compatriotes, la chambre ne siège qu'à 2 heures p. m. samedi et se termine avec l'ajournement.

L'honorable M. MOUSSEAU propose de plus qu'à compter de lundi prochain

cette chambre ait deux séances par jour La chambre se forme en comité des subsides.

M. Sawyer prend le fauteuil.

La discussion s'engage sur l'article 70 du budget demandant à voter une certaine somme pour encourager les sucreries de sucre de betterave, autres que celle de Farnham.

Le gouvernement paie 75 cents par tonne de betteraves, aux cultivateurs.

Le gouvernement a payé \$3,500 à la fabrique de sucre de betteraves de Coaticook.

Il avait été voté \$700 par la législature pour subventionner les sucreries de betterave.

Comme il reste encore \$3,500 dans le trésor à cette fin, l'hon. M. Wurtele propose de retirer du budget l'article de \$3,500.

La demande pour retrancher cet item du budget est accordée.

On passe ensuite à l'item 75 des estimés relatif aux chemins de colonisation. L'honorable M. MERCIER désire voir prospérer la colonisation. La colonisation est l'avenir du pays.

La colonisation est retardée parce qu'il n'y a pas de chemin.

Il est étonnant de voir quel gaspillage il s'est toujours produit sous tous les gouvernements dans les sommes destinées à être employées pour construire des chemins de colonisation.

On se contente ordinairement de faire un bout de chemin ici et là sans jamais construire de grandes routes.

Voici l'état des sommes fournies chaque année depuis 1867 pour la colonisation.

Années.

|                  |          |
|------------------|----------|
| 1867-68.....     | \$ 9 691 |
| 1868-69.....     | 96 398   |
| 1869-70.....     | 323 843  |
| 1870-71.....     | 173 481  |
| 1871-72.....     | 153 393  |
| 1872-73.....     | 129 291  |
| 1874-75.....     | 63 000   |
| 1875-76.....     | 48 000   |
| 1876-77.....     | 38 000   |
| 1878-79.....     | 33 000   |
| 1879-80.....     | 51 997   |
| 1880-81.....     | 82 240   |
| 1881-82.....     | 82 200   |
| Cette année..... | 82 200   |

M. GAUTHIER.—L'honorable chef de l'opposition dit que depuis l'ère de nos déficits (1874 et 1875) le montant des octrois à la colonisation a toujours été en diminuant d'année en année.

Cette diminution s'explique parfaitement si nous nous rappelons tout ce que la province a fait de sacrifices pour la construction de nos grandes voies ferrées qui font l'honneur de notre province.

Les chemins de fer sont sans contre-dit les meilleurs chemins de colonisation qu'il soit possible d'avoir.

M. WATTS trouve que la distribution des deniers n'est pas également répartie dans tous les comtés.

M. ASSELIN. Il est faux que depuis 1875 le gouvernement ait négligé la colonisation. Il lui a accordé moins il est vrai, mais, en compensation, il a fait beaucoup pour la construction des chemins de fer.

SÉANCE DU SOIR

La séance commence à 8,20 hrs p. m.

On reprend le débat sur le projet de loi pour incorporer le village de Montmagny.

MM. Irvine, Mercier, Mousseau, Archambault et Asselin prennent part au débat.

A 9.20 heures le débat sur cette question est ajournée.

M. MARTIN fait connaître ce qu'est la Gaspésie au point de vue géographique et quels en sont les produits, et s'étend sur ses avantages.

M. Gagnon, secondé par M. McShane fait ensuite la motion suivante :

Que cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que le gouvernement ait dépensé pour le chemin de fer du Nord du 1er juillet au 31 décembre 1882 la somme de \$549,020,16 dont \$392,917.90 au moyen de mandats spéciaux et que le gouvernement demande encore pour le budget de 1883-84 une autre somme de \$464,623.51 pour le même chemin de fer faisant en tout une somme de \$1,013,650.75 dépensée et à dépenser pour une propriété qui n'appartient plus à la province depuis le 1er juillet dernier (1882) quand par le budget pour l'année 1882-83 le gouvernement ne demandait que la somme de \$519,737.30 pour cet objet et quand par les actes de vente du dit chemin la province n'est pas tenue à dépenser un aussi fort montant.

Pour—MM. Mercier, Stephens, Marchand, Irvine, Watts, Shehyn, Cameron, Demers, Bernard, Gagnon, McShane, Rinfret, Laberge, Bernatchez, Dorais.—15

Contre.—MM. Mousseau, Wurtele, Blanchet, Lynch, Garneau, Flynn, Gauthier, Brousseau, St-Hilaire, Frégeau, Owens, Nantel, Archambault, Asselin, Desjardins, Paquet, Marcotte, Leblanc, Caron, Robillard, Leduc, Martin, Martel, Poulin, Richard, Trudel, Desaulniers, Audet, Casavant, Charlebois, Duhamel, Carbray, Poupore, Paradis, Marion, Duckett—38.

La chambre se forme en comité des subsides avec l'hon. P. Garneau au fauteuil.

La chambre vote les sommes suivantes :

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Chemins de colonisation.....                                                   | \$ 70,000 |
| Sociétés de colonisation.....                                                  | 5,000     |
| Aide pour la construction d'un pont sur la rivière Ottawa....                  | 2,000     |
| Reconstruction de la superstructure du pont Bacon sur la rivière Ste-Anne..... | 1,200     |
| Loyers, assurances, réparations etc., des édifices publics en général.....     | 51,415    |
| Inspections et examens.....                                                    | 3,000     |
| Nouveaux édifices du Parlement.....                                            | 150,000   |
| Nouveau Palais de Justice à Québec.....                                        | 150,000   |
| Palais de Justice et prisons dans les nouveaux districts..                     | 5,000     |
| Ecole Normale Jacques-Cartier                                                  | 2,000     |
| Réparation des palais de justice et de prisons.....                            | 23,175    |
| Loyer des palais de justice et prisons .....                                   | 1,407     |
| Assurance.....                                                                 | 400       |

Le gouvernement a retranché la somme de \$5,000 demandée pour reconstruire les étables, clôtures etc., de Spencer Wood.

A 2 heures a. m. la chambre ajourne. Séance du 16 mars.

La séance commence à 3.40 heures.

L'honorable M. WURTELE propose que la chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. MERCIER présente une nouvelle motion de non-confiance, comme suit :

Que " cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1882, il ait été dépensé \$2,300 de plus que les crédits votés pour l'inspection des bureaux publics et que le gouvernement maintienne en charge un 5me officier, M. Didace Tassé, comme inspecteur de cours des commissaires et de comté, sans autorité législative, avec un salaire de \$1600.

L'honorable M. LYNCH défend le gouvernement. Le bureau des inspecteurs de bureaux et des édifices publics a été créé par le statut 31 Victoria, en 1866.

Le premier bureau d'examineurs, fut

composé des docteurs Mills, Désaulnier et Tassé.

M. Tassé, qu'on veut incriminer actuellement, fut autrefois registrateur. Sous le gouvernement de Boucherville, on le fit résigner sa charge pour accepter celle d'inspecteur des prisons, asiles et autres édifices publics.

M. Tassé fut destitué sous le gouvernement Joly, et on nomma à sa place M. de Martigny.

Le chef de l'opposition demande la censure des membres de cette chambre contre ce gouvernement.

Et pourquoi ? parce que ce dernier a rétabli l'état de choses au sujet de M. Tassé, l'état de choses qui existait avant le gouvernement Joly.

La loi dit qu'on nommera trois inspecteurs de prisons et asiles. Qu'on prouve donc au gouvernement qu'il a fait plus que lui permettait la loi en nommant M. Didace Tassé.

L'honorable M. IRVINE n'espère pas grand succès de la motion de non-confiance.

Les inspecteurs de bureaux publics existent depuis très longtemps. Ce système a été établi dans un dessein d'intérêt public qu'il approuve entièrement.

La loi qui crée ces inspecteurs le dit expressément. Il doit y avoir trois inspecteurs et non pas cinq comme la chose existe maintenant.

Je le sais, ces attaques contre le gouvernement ont très peu d'effet avec une opposition aussi peu nombreuse ; mais on doit agir, ces plaintes ont toujours de l'écho.

L'honorable M. BLANCHET—En 1866, une loi fut passée autorisant la nomination de trois inspecteurs des prisons et des asiles. En 1880, une seconde loi fut faite autorisant la nomination d'un inspecteur des bureaux d'enregistrement, c'est alors que fut nommé M. Tassé.

La Chambre a voté, l'an dernier, les sommes qui ont été données aux officiers mentionnés dans cette motion pour jusqu'au 30 juin 1883 prochain.

La motion devant cette Chambre a donc pour effet de demander à la Chambre de se censurer elle-même, en condamnant le gouvernement pour avoir obéi à la loi et écouté les ordres donnés par le vote de la Chambre, l'an dernier.

M. M. Gagnon et Deschênes prennent part au débat.

#### SÉANCE DU SOIR

Continuation du débat sur la troisième lecture du projet de loi constituant Montmagny en ville.

M. IRVINE fait la déclaration suivante :  
" Je, membre élu pour Mégantic, déclare à cette Chambre que je suis informé et crois que depuis que la pétition favorable à l'incorporation a été déposée, elle a été enterrée et qu'une feuille supplémentaire contenant de nouvelles signatures a été ajoutée et que cette introduction a été faite dans le but d'induire cette Chambre en erreur, et que ce fait constitue une attaque injurieuse aux privilèges de cette Chambre."

L'hon. M. MOUSSEAU assure avoir comparé les trois pétitions et avoir trouvé quelque chose en plus dans la dernière.

En conséquence, il propose que : " Vu que le membre de Mégantic a été informé et croit que les faits sus-mentionnés sont vrais, la pétition soit renvoyée au Comité des Privilèges et Elections pour enquête ;

" Vu que le moteur du bill, le membre pour Chambly, a déclaré les mêmes faits au comité des Bills Privés fasse une enquête sévère sur les causes de ce changement."

Continuation des débats sur la motion de l'hon. M. Mercier concernant les subsides.

Après une longue discussion sur la motion concernant la nomination de Didace

Tassé, le vote est pris, donnant 12 pour, 40 contre.

On procède ensuite à voter divers items du budget.

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Institut National et Industrie..... | \$6,000 |
| Arts et manufactures.....           | 2,000   |
| Vaccin animal.....                  | 300     |

Une discussion s'engage sur l'augmentation de \$500 concernant les Ecoles de réformes.

MM. Mercier, Beaubien, Archambault, Mousseau, prennent part à la discussion.

Sont ensuite votés :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Ecoles de Réformes..... | \$75,500 |
| Divers en général.....  | 20,000   |

Le vote d'argent pour M. Fabre, agent canadien en France, est remis à plus tard, à la demande de M. Mercier.

Protection contre les incendies de forêts..... \$5,000

Mines..... 3,000

Reboisement..... 600

A 1 heure et quart la chambre s'ajourne.

#### LETTRE DE LA CAPITALE

Ottawa, 10 mars 1883.

Toute la séance d'hier a été employée à la discussion de la cause de l'élection du comté de King dans l'île du Prince Edouard. Les lecteurs du *Courier* connaissent déjà toutes les circonstances de cette élection, circonstances que j'ai expliquées dans une correspondance précédente. Le chef du gouvernement veut tout simplement renvoyer la cause devant le comité des privilèges et élections, comité qui, soit dit en passant, renferme les avocats les plus éminents de la chambre, mais M. Blake ne l'entend pas de cette façon. Il ne veut ni plus ni moins qu'accorder immédiatement le siège au candidat libéral, lequel a reçu, il est vrai la majorité des votes, mais d'un autre côté il était inhabile à être élu, puisqu'il faisait partie de la législature provinciale, lors des élections de juin dernier.

La discussion a été animée et se poursuivra encore lundi prochain. Il est tout probable que le premier vote de la session sera pris à cette occasion.

Une passe d'armes assez vive a eu lieu hier pendant ce débat entre sir John et M. Blake, ce qui a jeté un peu de variété sur le monotone habituelle des débats. Nos députés, désappointés de ne pas voir poindre la tempête prédite par Wiggins, ont voulu y suppléer en créant des tempêtes politiques au sein de la chambre. Aussi fallait voir avec quels applaudissements et quel tapage, ont été accueillis les gros mots que M. Blake a cru devoir lancer au chef du gouvernement. C'était une tempête en règle. Approbation bruyante d'un côté et dénégations énergiques de l'autre. Le spectacle était divertissant.

Ai-je besoin de vous dire que je n'ai plus rien à vous dire. La chose se sent à la lecture. Avec des séances courtes et aussi uniformes que celles que nous avons depuis le commencement de la session, il faut être animé du plus ardent désir d'écrire, pour trouver quelque chose à dire, et surtout s'astreindre à cette corvée de faire une correspondance quotidienne.

Aussi, n'ai-je pas besoin de dire que c'est avec la plus vive satisfaction que nous avons entendu l'honorable ministre des finances déclarer que le discours sur le budget serait prononcé, la semaine prochaine. Le terme est un peu vague c'est vrai ; il pourrait bien se faire que l'exposé financier n'aurait lieu que sur la fin de la semaine ; peut-être même qu'une fois rendu là, on le remettra au commencement de la semaine suivante. Mais qu'importe, il y a toujours espérance. Les séances seront plus longues, et la députation entreprendra ré-

solument l'ouvrage de la session. L'opposition, qui n'attend que l'exposé financier pour démasquer ses batteries, s'en donnera à cœur joie. Le gouvernement travaillera de tout cœur à échapper à ses coups, et pressera d'avantage l'ouvrage de la session. Mais il aura beau faire, nos députés ne seront pas libre avant deux mois.

Ottawa, 12 mars 1883.

La tempête de Wiggins est déjà une chose du passé, et l'attention publique va maintenant se porter dans une autre direction. Il en était temps, car le sujet, à force d'être rebattu, était devenu une véritable scie.

Il n'y a pas eu de séance samedi, comme c'est, d'ailleurs, l'usage. Les membres de la presse ont choisi cette journée de vacance pour donner leur grand dîner. Ce dîner a eu lieu samedi soir, dans la salle à manger du restaurant du Sénat ; quelques membres du Parlement, ayant appartenu autrefois à la presse, avaient été invités à en faire partie. MM. White, Ross, Curran et quelques autres ont accepté l'invitation.

Le dîner commencé à 8 heures s'est terminé juste à minuit par principe de respect pour le jour du Seigneur. Autre détail qui peint les mœurs anglaises : il n'y avait sur la table ni vins ni liqueurs. Cela ne veut pas dire que tous les Anglais sont partisans de l'abstinence totale, non ; mais l'ardeur des apôtres de l'abstinence est telle, que ceux qui ne la partagent pas, n'osent l'attaquer de front, en faisant servir des liqueurs à un dîner public.

La soirée n'en a pas été moins gaie pour cela. Il y a eu force, discours, chansons, musique, etc..... M. Johnson du *Mail* présidait, et M. White, rédacteur de la *Gazette*, était vice-président.

Deux discours ont été prononcés en français : le premier par M. R. Marceau sténographe officiel, et le second par M. Rémi Tremblay, du *Courier de Montréal*.

\*\*\*

La séance de vendredi dernier a fourni deux nouvelles preuves que la politique nationale portait ses fruits. Deux compagnies manufacturières américaines ont présenté des pétitions à la Chambre des communes pour se faire constituer d'après les lois de la confédération et s'établir en Canada. Ces compagnies manufacturières vont apporter ainsi leur part à la richesse du Canada, par l'ouvrage qu'elles vont donner à nos ouvriers, et par les capitaux qu'elles vont faire circuler dans le pays.

Il vient aussi de se former, à Montréal une compagnie pour la fabrication du chocolat, du cacao, et le commerce de café.

Cette compagnie, qui porte le nom de compagnie coloniale, a déjà mis de ses produits sur le marché. Les échantillons de chocolat que nous avons vus à Ottawa sont de première qualité, et ce qui est d'un grand avantage pour le consommateur, se vendent à 25 0/0 de moins que les produits importés. La chose est facile à comprendre, les droits imposés par le gouvernement sur cet article étant de 25 0/0 et de un cent par livre. On voit là le double effet de la politique de protection : établissement de fabriques donnant de l'ouvrage à notre population, et diminution dans le prix de revient pour le consommateur.

Comme conséquence, les coups que portera M. Blake à la protection, ne sauraient être dangereux.

Ottawa, 13 mars 1883.

La Chambre a siégé, hier soir, jusqu'à onze heures. La discussion a eu lieu sur l'élection du comté de King, dans

l'île du Prince-Edouard. Le premier vote de la session a été donné à cette occasion. Le vote a été un vote de parti. Le gouvernement proposait de déférer la décision de cette élection au comité des privilèges et élections, et l'opposition voulait tout simplement accorder le siège au candidat libéral. La majorité du gouvernement a été de 58 voix, mais il y avait une trentaine de députés absents. La majorité du gouvernement, si la chambre eût été au complet, eût été de 68 voix. M. Auger, le vainqueur de M. Huntington à Shefford, a voté avec le parti libéral.

\*\*\*

Voici deux clauses du projet de loi de M. Beaty, à l'effet de pourvoir à la décharge des personnes qui ont fait faillite dans le passé. Le bill a été adopté en seconde lecture. Voici ces deux clauses qui peuvent intéresser les commerçants.

Si un créancier d'un failli prend ou reçoit directement ou indirectement du failli quelque paiement, don, gratification ou préférence, comme considération ou engagement pour le faire consentir à sa décharge, pour lui faire exécuter un acte de composition et de décharge en sa faveur ; ou si quelque créancier prend sciemment rang contre les biens du failli pour une somme de deniers qui ne lui est pas due par le failli ou par la masse, ce créancier encourra une amende égale à trois fois la valeur du paiement, don, gratification ou préférence ainsi pris, reçus ou promis,—ou à trois fois la somme pour laquelle il s'est ainsi irrégulièrement porté créancier, selon le cas,—laquelle amende pourra être recouvrée par le syndic au bénéfice de la masse, par action devant toute cour compétente, et, après recouvrement, sera distribuée comme formant partie de l'actif ordinaire des biens de la faillite. (1875, s. 149.)

Le présent acte n'abrogera pas l'acte passé dans la quarante-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre trente-sept, ni ne sera censé le remplacer, quant aux cas auxquels s'applique le dit acte, ainsi qu'à l'égard de cas tombant sous le coup du dit acte, qu'ils aient été jugés ou non ; la demande de décharge pourra être renouvelée ou continuée et nul défaut de se conformer à une affaire de procédure quelconque, ou négligence à faire quelque acte de procédure, ou omission de tel acte n'aura pour effet d'empêcher l'obtention d'une décharge, à moins que le juge devant lequel la dite demande sera faite, ne croit que cet acte a été fait ou omis dans le but ou avec l'intention de frauder.

La question chinoise va être soulevée prochainement dans le Parlement. M. Shakespeare, député de la Colombie Anglaise, doit proposer, jeudi, la résolution suivante :

—Que dans l'opinion de cette Chambre il est expédient de passer une loi semblable en principe à celle actuellement en vigueur en Australie et intitulée : " The Influx of Chinese Restriction Act " c'est-à-dire une loi pour opposer une limite à l'immigration chinoise.

M. Bunster est vengé.

Ottawa, 14 mars 1883.

Le bill de M. Cameron député de Huron, pour amender la loi criminelle et étendre les dispositions de l'acte concernant l'inceste a fait le sujet des débats de la séance d'hier. Ce bill rencontre une vive opposition. Parmi les discours qui ont été prononcés à l'encontre de ce bill, ceux de M. Bossé, député de Québec Central, et de M. Curran, député de Montréal, ont été remarquables. Fait étrange, et qui a été beaucoup remarqué, M. Bossé a parlé en anglais, et dans un anglais très pur, et M. Curran

s'est exprimé en français avec une grande facilité.

Les journaux anglais d'Ottawa font, ce matin, le plus grand éloge du discours de M. Bossé.

Les raisons invoquées par les adversaires du bill sont que la publicité donnée à ces crimes par l'arrestation et le procès du coupable, porterait plus de mauvais fruits que de bons. Les journaux à sensation publieraient les débats de ces procès et causeraient un scandale immense. Ce serait une école de crime pour un grand nombre.

M. Bossé pour prouver que la loi ne devait pas s'occuper de ces crimes a cité l'extrait suivant du code pénal de France par Adolphe Chauveau et Elie Faustin.

« Les actes accomplis dans le secret, couverts la plupart d'un voile épais, ne troublent point ouvertement la société qui les ignore, et ne portent dommage qu'à leurs auteurs qu'ils dégradent. La justice, d'ailleurs, pourrait-elle les poursuivre sans péril ? Quels scandales ne jailliraient pas de ces poursuites ? Où serait le bien de dévoiler tant de turpitudes cachées, tant de hontes mystères ? La morale est-elle intéressée à ces infâmes révélations ? Le silence de la loi devrait être approuvé, quand il ne serait dicté que par un sentiment de respect pour la pudeur publique ; c'est assez que la justice soit forcée de proclamer le délit, en le punissant, quand le scandale a été public, ou quand la liberté des personnes a été atteinte. Et puis, quelles seraient les conséquences de cette intervention de l'action publique ? Ne serait-ce pas consacrer l'inquisition du magistrat dans la vie privée des citoyens, soumettre à ses investigations leurs actions intimes, ouvrir, en un mot, le sanctuaire du foyer domestique ? La loi a donc procédé avec sagesse en distinguant, parmi les actes immoraux, ceux qui, tout en révélant des habitudes licencieuses ne produisent pas une offense directe sur autrui, et ceux qui tendent à produire ou qui produisent en effet sur leurs auteurs un préjudice appréciable. Les premiers ont dû être laissés à la réprobation de la conscience et de l'honnêteté publique, et la loi n'a sévi que contre les actes que la société avait un véritable intérêt à punir. »

Malgré ces raisons le bill de M. Cameron a jusqu'à présent remporté la victoire dans la chambre. Voici le vote qui a été donné hier soir à cette occasion contre le bill :

MM. Amyot, Baker, (Missisquoi), Benoit, Benson, Bergeron, Bergin, Billy, Blondeau, Bolduc, Bossé, Carling, Caron, Cimon, Costigan, Coughlin, Courso, Curran, Cuthbert, Daoust, Dawson, De Beaujeu, Desaulniers, Desjardins, Dodd, Dugas, Dundas, Dupont, Farrow, Fréchette, Gagné, Gigault, Girouard (Jacques Cartier), Grandbois, Guilbault, Hackett, Haggart, Hawkins, Hurteau, Ives, Jamieson, Labrosse, Langevin, Lesage, McDonald (Cap Breton), Mackintosh, McMillan (Vaudreuil), McCallum, McDougald, Massue, Méthot, Montplaisir, Orton, Pinsonneault, Riopel, Royal, Rykert, Scott, Small, Sproule, Tassé, Tyrwitt, Vanasse, Wallace (York), White (Cardwell), Williams et Woodworth.—67.

En faveur du bill :

MM. Allen, Allison, Armstrong, Auger, Bain, Beaty, Béchar, Bell, Bernier, Blake, Bourassa, Bowell, Burnham, Burns, Burpee (St Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Campbell (Renfrew), Casey, Casgrain, Catudal, Charlton, Cochrane, Cook, Daly, Davies, Dickinson, Fairbank, Ferguson (Leeds et Gren), Fisher, Fleming, Forbes, Foster, Geoffrion, Gilmour, Gordon, Guillet, Gunn, Harley, Hay, Hesson, Hickey, Hilliard, Holton, Homer, Irvine, Jackson, Keefer, King, Kinney, Kirk, Kranz, Laurier, Lister, Livingstone, Macdonald (Sir John), Mackenzie, Mc Millan (Huron), McCraney, McInty-

re, McIsaac, McLelan, McMullen, McNeil, Moffat, Mulock, O'Brien, Paint, Pater-son (Brant), Pickard, Platt, Pope, Ray, Richey, Rinfret, Robertson (Shelburne), Scriver, Smyth, Somerville (Brant) Somerville (Bruce), Springer, Suther-land (Oxford), Sutherland (Selkirk), Taylor, Tilley, Trow, Tupper (Cumber-land), Tupper (Pictou), Wallace (Albert) Watson, Weldon, Wells, Wheler, White (Hastings), White (Renfrew), Wigle, Wilson, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland) et Yeo.—101.

Le bill devra subir sa seconde lecture demain.

Le bill de M. Catudal, député de Napierville, pour fixer le taux de l'intérêt à 6 0/0 sera discuté ces jours ci.

Ottawa, 15 mars 1883.

M. Ives, député de Richmond et Wolfe, a amené la discussion, hier, sur le projet d'une augmentation du droit d'exportation imposé sur les billots d'épinette. M. Bolduc, député de Beauce a prononcé un discours à ce sujet. En voici les principaux points :

J'espère, a dit M. Bolduc, que le gouvernement voudra bien se rendre à notre désir, et imposer sur les billots un droit d'exportation équivalant au droit imposé sur le bois scié que nous exportons aux Etats-Unis. Nous avons déjà un nombre considérable de personnes qui s'occupent de l'industrie forestière, qui ont des capitaux assez considérables engagés dans cette exploitation, qui ont bâti des scieries sur la ligne frontière qui nous sépare des Etats-Unis, et si le gouvernement n'impose pas un droit d'exportation d'au moins \$2 par mille pieds sur les billots que viennent acheter ici les Américains, je suis convaincu qu'avant peu d'années les propriétaires de ces scieries seront obligés de les fermer et seront complètement ruinés. Pour que ceux qui font le commerce de bois près de la ligne frontière soient placés sur un pied d'égalité avec les Américains, il faut nécessairement qu'un droit d'exportation d'au moins \$2 soit imposé sur tous les billots qui sont achetés de ce côté-ci de la ligne par les Américains. En effet, si un Canadien veut aller prendre du bois aux Etats-Unis, il est obligé de payer un droit de \$2 par mille pieds sur bois scié, quelle qu'en soit la qualité, tandis que les Américains admettent les billots en franchise.

Nos voisins, en gens pratiques, ont construit des scieries tout près de la ligne frontière, et viennent ainsi faire concurrence à ceux qui s'occupent du commerce de bois en Canada ; ils peuvent payer un prix élevé pour ces billots parce qu'ils n'ont qu'un droit de \$1 à payer par mille pieds. J'espère donc que le gouvernement augmentera à au moins \$2 par mille pieds le droit d'exportation qui existe déjà sur les billots d'épinette ; non-seulement sur le bois d'épinette, mais je crois qu'il serait de sage politique d'imposer le même droit sur tous les billots qui sont exportés aux Etats-Unis ; car, outre les personnes qui s'occupent du commerce de bois et qui ont des scieries situées près de la ligne frontière, il y en a d'autres aussi qui s'occupent de manufacture de pulpe. Depuis quelques années, il a été construit des manufactures très dispendieuses ; et, si nous permettons aux Américains de venir ruiner notre industrie, nous nous verrons avant peu obligés de fermer ces manufactures.

Le long du chemin de fer Québec Central et du chemin International, nous voyons les Américains acheter les billots et les transporter chez eux ; eh bien ! si nous imposons sur ces billots le même droit qui est imposé sur le bois scié, ces messieurs construiront leurs scieries en Canada, pourront donner de l'ouvrage à la classe agricole, et au lieu

d'être une source de ruine pour la Puissance ils seront une source de revenus. Pour ces considérations, M. Bolduc espère que l'honorable ministre des Finances, qui s'est déjà montré désireux d'encourager les industries naissantes dans la Puissance, se rendra au désir de l'honorable député de Richmond et Wolfe, et imposera un droit d'exportation d'au moins \$2 par mille pieds, non seulement sur les billots d'épinette, mais sur tous les billots, de quelque bois que ce soit, qui sont exportés aux Etats-Unis.

\*\*\*  
Voici une série d'interpellations et de demandes de documents sur des sujets concernant la province de Québec.

M. Landry demandera, vendredi prochain, si c'est l'intention du gouvernement de donner à la ville de Québec l'avantage d'avoir un bureau de l'Inter-colonial.

M. de Beaujeu demandera si c'est l'intention de procéder, pendant cette année, au creusement du canal du côté de la rive nord du St-Laurent, depuis la Pointe des Cascades jusqu'au lac St-François ; et si l'ingénieur a fini de préparer les plans nécessités pour ces travaux et s'il en a donné le coût.

M. Landry demandera copie des documents (plainte, rapport d'enquête, etc., etc.) se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez M. N. Bernatchez, et autres marchands de Montmagny, en vertu de la loi qui permet de saisir le tabac de contrebande partout où il se trouve.

Il demandera aussi si le gouvernement est venu à une entente avec les propriétaires du chemin de fer du Nord, au sujet de la construction de bateaux-traversiers entre le terminus est de ce chemin et le terminus ouest de l'Intercolonial.

Enfin une quatrième demande par le même député pour savoir si le gouvernement est venu à une entente quelconque avec la compagnie du Grand Tronc et avec celle du Québec Central, pour la construction en commun, à cet endroit appelé le Passage, d'une gare qui servira aux trois compagnies.

\*\*\*  
Deux bills doivent subir prochainement leur troisième lecture. Premièrement, le bill pour constituer en corporation " Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest," avec Monseigneur Vital Grondin, évêque de St-Albert, à leur tête ; et en second lieu, le bill pour constituer l'Université de la Saskatchewan et autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la Saskatchewan.

Cette université sera une université protestante et établie à la demande du lord évêque de la Saskatchewan.

Dans le bill des Pères Oblats, il y a la clause suivante :

Les revenus, rendements et profits de tous les biens meubles et immeubles possédés par la corporation seront effectés et employés uniquement à l'entretien des membres de la corporation et des institutions dirigées par la corporation, et à la construction et à la réparation des édifices, à l'acquisition de propriétés mobilières et immobilières requises pour les fins de la corporation, à l'avancement de l'éducation et de la religion, et à des fins de charité et de bienfaisance.

Mais cela ne satisfait pas M. Blake. Il a donné avis que, lors de la troisième lecture de ces bills, il proposera qu'ils soient renvoyés en comité pour y être amendés, en prescrivant que les corporations devront, dans les dix ans qui suivront l'achat, disposer des propriétés foncières qui ne seront pas requises pour l'usage et l'occupation des corporations, ou autres fins semblables.

On ne connaît pas encore le sort

réservé à cet amendement, bien qu'il soit très probable qu'il ne sera pas adopté.

\*\*\*

Le concert organisé par M. Stanislas Drapeau en faveur de M. Paul Féval, a eu lieu hier soir à l'Institut Canadien, avec le plus complet succès, tant au point de vue musical qu'au point de vue littéraire.

Ottawa, 16 mars 1883.

Quelques détails, sur le bill de M. McCarthy pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer, intéresseront peut-être les lecteurs du *Courrier*.

Le préambule du bill dit que cette cour est devenue nécessaire parce qu'il s'élève fréquemment des différends entre les municipalités et les compagnies de chemins de fer, au sujet du croisement des routes, chemins et rues, qui croisent la voies des chemins de fer, et à l'égard de la manière d'opérer ces croisements et des termes et conditions qui s'y rapportent ; aussi quant à l'alignement, l'arrangement, la disposition et au nombre des voies à poser dans ces municipalités, à l'indemnité que doivent payer les compagnies de chemins de fer pour les terrains expropriés ou occupés par elles.

Il s'élève aussi fréquemment des différends entre les compagnies de chemins de fer elles-mêmes au sujet de leurs conventions de trafic, de l'établissement du tarif des prix de transport des voyageurs et du fret, des croisements de voies et de l'indemnité à payer à ce sujet pour les droits de passage sur les terres ou terrains possédés ou occupés par d'autres compagnies, l'usage des voies la fixation des heures de départ et d'arrivée ; le transbordement et l'échange mutuel du fret, et autres questions semblables.

Le tribunal nommé pour décider ces cas sera composé de trois juges, dont le premier devra être un avocat pratiquant, le second un homme ayant des connaissances en fait de chemin de fer, et le troisième un homme pouvant appartenir à toute autre profession.

Toute personne nommée commissaire en vertu du présent acte ne pourra, tant qu'elle occupera la charge de commissaire, acheter, prendre ou posséder aucune action, part, action-débuture, obligation ou autre valeur ou garantie de telle compagnie de chemin de fer, ni y avoir aucun intérêt personnel ; et si quelque action, part, action-débuture obligation ou autre valeur ou garantie, ou quelque intérêt dans ces valeurs, échoit à ce commissaire ou lui est légué par testament ou héritage à son profit personnel, il devra, dans les trois mois qui suivront sa possession ou son héritage, la vendre et en disposer, ou se défaire de son intérêt dans ces valeurs, d'une manière absolue.

Le bill entre autres obligations qu'il impose aux compagnies de chemins de fer contient la clause suivante :

Chaque compagnie de chemin de fer devra tenir, à chacune des stations, un livre ou des livres contenant les taxes et prix qu'elle exigera dans le temps pour le transport trafic de cette station à tout endroit pour lequel elle en reçoit, y compris toutes taxes et prix exigés en vertu de contrats spéciaux, et indiquant la distance comprise entre cette station et toute autre station, gare d'évitement ou localité auxquelles s'appliquent ces taxes et prix ; tous ces livres pourront durant les heures raisonnables, être consultés gratuitement par toute personne qui le demandera.

Afin de pourvoir au paiement des juges et à la dépense de cette cour, le bill dit que chaque compagnie de chemin

de fer en Canada à laquelle s'applique le présent acte paiera, au fonds du revenu consolidé, une taxe annuelle qui sera établie par le Gouverneur en conseil, n'excédant pas quatre piastres par mille de chemin de fer construit et en usage. Cette taxe devra être payée semi-annuellement le premier jour de janvier et le premier jour de juillet de chaque année, et elle formera un fonds spécial pour les fins du présent acte, qui sera appelé le "Fonds des Commissaires des Chemins de fer."

Comme je l'ai déjà dit, les compagnies de chemins de fer sont fort opposées à ce bill, et une forte opposition va lui être suscitée devant le comité des chemins de fer auquel il a été déferé.

\* \* \*

Sir John A. MacDonald a donné avis, hier, que la chambre prendrait sa vacance de Pâques depuis mercredi prochain jusqu'au mardi après Pâques  
PAUL-EMILE.

Une action a été signifiée à M. Tardivel par laquelle M. Tarte réclame du rédacteur de la *Vérité* des dommages-intérêts au montant de \$25,000. Cette action conclut sérieusement en disant que cette somme n'est pas au-dessus des moyens de M. Tardivel.

#### Ferme modèle du Rougement

Il est sérieusement question depuis quelques semaines d'établir une école d'agriculture à Rougement, sous le patronage du gouvernement.

M. George Whitfield, cultivateur riche et très expérimenté a offert au gouvernement de mettre à la disposition d'un certain nombre d'élèves choisis sa ferme modèle, que l'on dit être réellement digne de ce nom.

Cette ferme est située dans la paroisse de St-Césaire, comté de Rouville; elle comprend 800 acres, dont 300 formés d'une glaise riche et de terre noire. Il y a en outre 350 acres qui occupent le versant de la montagne de Rougement, dont le sol est composé de sable, de gravier.

On voit sur cette ferme des érablières et plusieurs variétés de bois dur, des vergers, des jardins potagers.

En un mot on rencontre sur cette ferme toutes les variétés de terrain; on pourra donc s'y livrer à tous les genres de culture, y établir des fromageries, car l'élève de bestiaux a été l'objet de la sollicitude constante du propriétaire actuel de cette magnifique propriété.

Dans la circulaire adressée au gouvernement, M. Whitfield donne plusieurs détails très intéressants sur les ressources présentes et les avantages futurs de cette ferme-école.

Afin de réaliser mon projet concernant les laiteries, dit-il, les fabriques de beurre et de fromage, sur une échelle aussi grande que je le désire, je me propose d'utiliser le lait et la crème d'au moins 1,000 vaches de mes diverses races, et j'ai l'intention d'acheter en outre, autant que cela deviendra nécessaire, le lait de 200 vaches des fermiers du voisinage.

Outre les bestiaux achetés ou nés sur la ferme, je possède environ 300 têtes de bétail de race pure particulièrement importés des meilleurs troupeaux d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, pour l'élevage ou la production du lait. Ils appartiennent aux espèces les plus populaires et les plus estimées, telles que : Polled Angus ou Aberdeen, Galloway, Here-

ford, Durham, Jersey, Ayrshire, West Highland, Devon et Sussex.

Avec celles-ci, je mentionnerai les travaux de différentes races, dont je pourrai me servir dans les districts voisins, dans une proportion de quinze à vingt, pour les fins de l'élevage, et par ce moyen améliorer de beaucoup la valeur du bétail de la province de Québec.

Il me plairait à voir cette ferme non seulement pour la fabrication du beurre ou du fromage, mais, mieux encore, pour en faire un établissement utile au pays.

Ce serait avec satisfaction que je céderais ma ferme et son bétail pour qu'on en use comme d'une école d'agriculture où les jeunes gens des environs, aussi bien que ceux des cantons de l'Est, viendraient recevoir l'instruction nécessaire pour faire des bons éleveurs et d'excellents fermiers.

Je fournirais annuellement la nourriture, le logement et l'instruction à 20 jeunes gens que le gouvernement voudrait bien choisir et nommer.

Ces jeunes gens travailleraient un certain nombre d'heures par jour, ainsi que vous voudrez bien le prescrire.

M. Whitfield va demandé au gouvernement \$6,000 par année, ou une somme moindre pour l'aider à accomplir le travail dans les diverses branches, comme l'élève des bestiaux le jardinage, la culture des fruits, la fabrication du beurre et du fromage, etc.

Enfin, M. Whitfield voudrait établir une école d'agriculture sur un pied aussi élevé que celle de Guelph, dans la province d'Ontario

#### Arrivée de Mgr Dom. Racine à Chicoutimi, grande démonstration

Vendredi dernier, neuf mars, était jour de fête à Chicoutimi. Dès le matin, on remarquait dans notre petite ville un mouvement inaccoutumé. Tout le monde était dans la joie, le bonheur se lisait sur toutes les figures. Partout, dans toutes les rues, se faisaient de grands préparatifs. Qu'allait-il donc se passer? Quelque grand personnage, quelque prince de la terre allait-il franchir les limites de la ville? Ah! c'est bien plus que cela. C'est un prince de l'Eglise, un pasteur, qui revenait au milieu de ses ouailles. C'est un père chéri qu'allait revoir des enfants toujours dévoués. C'est notre bien aimé évêque, qui nous revenait après une absence de six mois.

Mgr D. Racine, parti l'automne dernier pour Rome où il allait faire son pèlerinage *ad limina apostolorum*, est arrivé à Chicoutimi vendredi après midi; les citoyens de Chicoutimi n'ont voulu rien épargner pour faire une réception digne de Sa Grandeur. Monseigneur était accompagné, depuis la Baie St-Paul, de MM. les abbés Fafard, curé de Chicoutimi, Delage, curé de Latrrière, Barabé, curé de St-Alexis.

Le maire de la ville est allé le rencontrer à ce dernier endroit, d'où il l'a conduit à Chicoutimi.

Ils étaient précédés d'une voiture portant un drapeau aux armes de Sa Grandeur et suivis d'à peu près 300 voitures, dont 30 à deux chevaux.

Sur tout le parcours du cortège épiscopal, l'on avait rivalisé de zèle pour orner le chemin de pavillons et de verdure. C'est surtout dans la ville que s'est fait le plus grand déploiement de pompe et de décorations; quatre beaux arcs y avaient été érigés toutes les résidences et les rues

pavoisées et ornées d'inscriptions.

Monseigneur, ayant fait le tour de la ville, bénissant la foule qui se pressait partout sur son passage, a fait ensuite son entrée solennelle dans la cathédrale, accompagné d'un clergé nombreux, de presque tout le clergé du diocèse; à peu près 5000 personnes remplissaient l'enceinte du Temple saint dans l'ornementation duquel l'on avait non plus rien négligé. La voûte des murs se déroba sous la verdure, les draperies, les fleurs, quatre faisceaux de banderoles se détachant de la voûte, les galeries bordées de tentures avec des inscriptions appropriées à la circonstance, tout cela présentait un coup d'œil féérique et donnait à l'église un aspect des plus imposants.

Un salut solennel suivi du *Te Deum* fut alors chanté et ensuite une adresse lue à Sa Grandeur par M. le Maire de la ville. Inutile de dire que Monseigneur était très ému et touché de ces démonstrations, témoignages éclatants de l'ardente affection et du dévouement sans bornes que lui portent ses diocésains et anciens paroissiens. Aussi c'est avec difficulté qu'il a pu contraindre l'émotion qui débordait de son cœur et répondre à l'adresse. Il nous a parlé dans les termes les plus touchants de l'Auguste prisonnier du Vatican, de ses malheurs, de sa captivité, de la triste position que font à la papauté les ennemis de l'Eglise.

La journée s'est terminée par une gentille petite soirée littéraire et musicale donnée, au séminaire de Chicoutimi, par les élèves de cette institution naissante mais déjà avancée dans la voie de la prospérité et du progrès. La pièce de résistance de la soirée est une *ode symphonique* intitulée: *Ad limina apostolorum* et composée pour la circonstance, les mots par M. l'abbé Delamare, la musique par M. l'abbé Dufresne.

Aus salut de l'après-midi et à la séance du soir, la fanfare du séminaire a bien voulu prêter son concours et a exécuté d'une manière très habile plusieurs morceaux choisis.

En somme, cette journée laissera dans nos cœurs un heureux souvenir, le souvenir du bonheur qu'éprouvent toujours des enfants reconnaissants à revoir un bon Père.

#### L'agriculture, le Budget et les employés publics

Nous trouvons dans le *Chronicle* de ce matin la lettre qui suit: Elle fait connaître toute la valeur des vaches canadiennes, et démontre qu'on a grand tort de faire tant d'efforts pour introduire dans nos campagnes des races étrangères qui ne valent pas la nôtre, étant donné des soins égaux. Ce qui est dit dans cette correspondance au sujet des remarques malveillantes faites par quelques membres de la Législature, lors de la discussion du budget agricole, démontre, une fois de plus, avec quelle légèreté certains représentant traitent les questions les plus sérieuses.

"Monsieur le rédacteur, quelques-uns des courageux rapporteurs qui ont veillé toute la nuit de mardi dernier afin d'entendre la discussion au sujet du budget m'informent qu'un des items de mes dépenses que l'on a critiqués en chambre se lit comme suit, dans les comptes publics de 1882: Payé pour des expériences à faire, afin d'établir qu'elles sont les meilleures races de vaches laitières adoptées à notre province.

Je dois dire, avec tout le respect possible, — que je trouve bien minimes les connaissances agricoles de ceux qui ne voient pas l'utilité pressante des expériences à faire dans notre province, afin de régler, une fois pour toutes, cette question de la plus grande actualité en agriculture.

Dans les vingt dernières années on

a dépensé au delà de cent mille piastres d'octrois publics, dans nos expositions provinciales et autres, sous forme de prix ou de primes aux races bovines de races étrangères au pays, et l'on n'a pas offert un seul sou à la race du pays. Et cependant, la vache canadienne est tout à fait remarquable par ses qualités rustiques, la richesse de son lait, et, avec les soins convenables, les rendements vraiment surprenants que j'en retire en beurre et en fromage. Cette race nous est venue avec les premiers colons de France, elle a été choisie avec soin par les *Colberts* et les autres imminents promoteurs des premiers établissements agricoles dans notre pays. Elle est originaire de la Bretagne et de la Normandie, et elle provient absolument de la même souche que les *Jerseys*, *Alderney* et *Guernesey*, les trois meilleurs types de vaches au monde, au point de vue de la production du beurre. La similitude d'origine est encore si réelle et si apparente, deux siècles après ces importations, que les meilleurs juges de bétail, en Amérique, sont émerveillés de la ressemblance qui existe entre notre vache canadienne et la plupart des vaches importées des *Iles de France*, moins la perfection dans les formes et les qualités mieux développées que l'on remarque dans les plus beaux et les meilleurs types parmi les importations de dates tout à fait récentes.

Les vaches *Jerseys* des meilleurs types, ont augmenté en valeur, dans ces dernières années, d'une manière étonnante. Des animaux qui, il n'y a que quelques mois, se vendaient encore de soixante à quatre vingt-piastres dans les *Iles de France*, se vendent maintenant aux Etats-Unis, à l'encan, et par centaines à la fois, de \$250 à \$600, et quelques-uns se sont vendus encore plus cher.

Je suis positif à dire qu'il existe encore dans notre province des milliers de vaches provenant directement des premières importations de France, et qu'il suffirait d'en faire un choix judicieux pour obtenir, avec des soins nécessaires, des rendements en beurre, ou en fromage, qui vaudraient presque autant que ceux que donnent les vaches *Jerseys* du plus haut prix. Il suffirait donc de faire un choix judicieux et de donner des soins intelligents à nos vaches canadiennes pour en multiplier bientôt la valeur dans des proportions étonnantes, et cela, par toute la province.

Voilà la race que certains hommes haut placés dans notre organisation agricole semblent vouloir faire disparaître tout à fait, en la dépréciant de toute manière et en ne primant dans nos expositions que les races de provenance étrangère.

Pendant plusieurs années, je m'étais laissé préjuger en faveur de ces races étrangères, en apparence plus belles, et donnant à la boucherie un poids plus élevé, mais à la suite d'expériences faites chez moi avec un troupeau considérable, tenu uniquement au point de vue du profit à obtenir par la vente du beurre et du lait, je finis par me convaincre que je m'étais laissé complètement trompé.

Depuis, tous les efforts que j'ai pu faire, tant dans la presse que dans nos conférences agricoles n'ont pas suffi pour détruire les préjugés sur cette question; et le conseil agricole, encore aujourd'hui, insiste pour que des prix ne soient offerts qu'aux races bovines d'importation étrangère.

Sous ces circonstances, et dans le but de faire des essais méthodiques et complets, j'ai obtenu la permission du département de l'agriculture, de faire à mes frais et risquer une suite d'expériences qui, pour être utiles, doivent se continuer pendant environ dix années. J'achèterai six têtes de bétail, avec généalogie complète, de trois races différentes et des meilleurs

types, savoir : deux génisses courtes cornes (Durham) choisies dans le magnifique troupeau des MM. Stow de Guelp, O.; deux génisses Devons, provenant de la ferme royale de Windsor, et achetées au Collège d'agriculture d'Ontario, à Guelp; aussi deux génisses Ayrshires choisies parmi le beau troupeau de M. James Gibb à Compton, et provenant de ses meilleures vaches laitières.

Ces animaux forment maintenant parti de mon troupeau, composé de belles et bonnes vaches canadiennes, d'un taureau Jersey d'une grande valeur et de plusieurs croisés canadiens-Jerseys. Ils ont absolument la même nourriture proportionnée au poids de l'animal et les mêmes soins. Le troupeau se compose de trente cinq bêtes à cornes.

Voilà M. le rédacteur, la nature des essais pour lesquels le département d'agriculture m'a octroyé, une fois pour toutes, la somme de cinq cents piastres. Cette somme ne couvre pas même le prix d'achat des sept animaux importés. Ces essais entraînent des dépenses considérables et des soins minutieux qui devront se répéter pendant environ dix ans. Et mon seul objet dans cette entreprise a été de pouvoir donner aux lecteurs du journal d'agriculture des renseignements précis et d'établir des faits certains qui devront leur être d'une grande utilité.

Voilà M. le rédacteur la nature des dépenses pour lesquelles on s'est plu, parait-il, à faire sur mon compte des remarques assez désagréables.

J'espère qu'après les explications contenues dans ma lettre de l'autre jour et les faits ci hauts cités, je puis maintenant en appeler en toute confiance à la justice publique, je crois avoir démontré quoiqu'on en dise qu'il existe des employés publics qui travaillent courageusement et de leur mieux pour l'avancement du pays sans trop regarder à leurs intérêts personnels.

Croyez-moi.

E. D. A. BARNARD.

**Touchante cérémonie à l'Hôpital Général**

Ce matin, à l'Hôpital Général, a eu lieu une bien touchante cérémonie.

Toujours le corps des hospitalières augmente ses recrues en augmentant ses services rendus à la société.

Au milieu des chants de leurs compagnes, et des larmes d'émotions religieuses de leurs parents, les demoiselles dont les noms suivent se sont enrôlées dans la milice sacrée.

Nous en donnons la liste telle que nous la transmise une des sœurs de l'Hôpital Général

Admise à la profession : Sœur M. Rose de Lima Lacasse, dite de St-Benoit Joseph-St-Honoré de Shenley; religieuse de chœur.

Admises au Saint-Habit : Sœur Alphon, sine Bernard, dite Sr Marie-Louise, St-Basile-le-Grand, Montréal; Sœur Marie Antoinette Rivard Dufresne, dite de St. Jean-Baptiste, St-Sauveur de Québec : novices de chœur. Sœur Alphonsine Beaulieu, dite de Ste-Martine, N.-D. du Mont-Carmel de Québec : cette dernière en qualité de sœur converse.

C'est Monsieur le Grand Vicair C. Légré qui a présidé la cérémonie et a prononcé le sermon de circonstance.

L'allocation à chacune des trois écoles d'agriculture a été réduite de \$2 000 qu'elle était à \$800 pour le prochain exercice.

Au lieu de payer \$6 000 pour cet objet, le gouvernement ne donnera plus que \$2 400.

Si ces écoles sont inutiles, comme on l'a prétendu, que n'a-t-on retran-

ché complètement l'octroi, et fermé leurs portes.

Si ces écoles sont utiles, au lieu de leur couper les vivres, on aurait dû les aider par un subside beaucoup plus élevé.

Qu'on se rappelle que l'école d'agriculture de Guelp, qu'on nous cite toujours comme modèle, coûte annuellement à la province d'Ontario la bagatelle de \$30 000 !

On peut maintenant aller en Europe pour \$20,00, par suite de la diminution des passages dans le *steerage*.

Ce prix est avantageux pour le public et n'est nullement défavorable aux compagnies de steamers. On estime que maintenant les passagers peuvent être transportés avec profit d'un côté à l'autre de l'Atlantique, à un prix très peu au dessus de celui demandé par un hôtel offrant le même confort, pendant un temps égal à celui de la traversée. Aujourd'hui que les meilleurs bateaux font un bénéfice net de \$75,000 par voyage, ils peuvent aisément diminuer quelques piastres sur le prix des dernières classes.

**Les Orangistes**

Cette société maçonnique a levé la tête hier au Parlement. M. White, député de Haship a présenté un projet de loi pour constituer civilement l'association des loyaux orangistes de l'Amérique Britannique du Nord.

M. Coursol a proposé purement et simplement le renvoi à six mois.

Nous félicitons le député de Montréal-Est d'avoir eu le courage de déclarer franchement que cette association n'a qu'une existence illégale, et que ne pouvant réussir à être constituée civilement dans les différentes provinces du Dominion, il serait ridicule de déclarer juste à Ottawa ce qui est considéré comme illégal partout.

Plusieurs francs-maçons ont trépigé sur leurs banquettes, et il en est même qui se sont laissé emporter à certaines violences de langage tout à fait malséantes.

Le vote sur l'amendement Coursol a été favorable aux orangistes qui ont réussi à renvoyer leur projet de loi pour la seconde délibération.

Le vote canadiens-français a été comme suit :

Pour l'amendement : — Amyot, Richard, Benoit, Bergeron, Bernier, Billy, Blanchet, Blondeau, Bolduc, Bossé, Bourassa, Bourbeau, Caron, Casgrain, Catudal, Cimon, Coursol, Cuthbert, Daoust, De Beaujeu, De St Georges, Desaulniers, Desjardins, Dugas, Dupont, Fortin, Fréchette Gagné, Geoffrion, Gigault, Girouard, Grandbois, Gulbault, Hurteau, Lesage, Labrosse, Langevin, Laurier, Massue, Méhot, Montplaisir, Pinsonneault, Rinfret, Riopel, Tassé, Valin, Vanasse.

Contre : — Auger.

Absents : — Landry, Houde, Chapeau.

**L'honorable M. Dionne**

Nous détachons des *Figures et Figurines parlementaires* publiées dans l'*Événement* sous le pseudonyme Beaulieu, un bel éloge à l'adresse de

l'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux public.

“ Des médecins, des avocats, etc, ont quitté leur profession pour s'adonner tout entier à la grande culture du sol.

“ Nous en avons un exemple frappant dans le ministre actuel de l'agriculture, l'honorable Elisée Dionne. Avocat, possesseur d'une jolie fortune, pouvant vivre de la vie des ville, avec les amateurs du *farniente*, il a préféré la vie des champs. Il cultive lui-même ses terres, et il les cultive avec succès. Il est familier avec tout ce qui se rattache aux questions agricoles.

Certes ! Je respecte beaucoup tous les cultivateurs, mais celui qui peut faire toutes les expériences, sonder toutes les innovations, faire des essais dans tous les genres, m'intéresse davantage. Je vis pour ainsi dire à ses dépens. Parmi les races qu'il importe, je choisis les meilleures, celles du moins qui me conviennent le mieux. Je vole ses systèmes de rotations, et j'imité ses instruments aratoires. Il est toujours devant moi. Si ses plans échouent, j'en ris, sans qu'il m'en coûte rien, si ses conceptions réussissent, j'en profite.

Or, M. Dionne est cet homme. Instruit, indépendant, voué corps et âme à la culture intelligente des terres, il représente dignement les cultivateurs dans le ministère.

C'est un ami éclairé de l'agriculture. Son amante de la campagne l'a payé de retour. Car il s'enrichit en exploitant le sol. “ Travaillez, prenez de la peine, dit Lafontaine, c'est le fonds qui manque le moins. ” Et disons pour dernier mot, celui qui ne s'épuise jamais !

Le *Canadien* dans un long premier-Québec, intitulé : *Roma locuta est, causa finita est*, demande à grands cris à l'épiscopat, au clergé, aux catholiques de s'unir, et de se soumettre aux décisions papales, pour le plus grand bien de l'Eglise universelle.

D'après le *Canadien*, il n'y aurait plus à tergiverser, car le Souverain Pontife s'est prononcé carrément sur les *différends qui lui ont été soumis*.

Si Rome a jugé, dit-il, c'est qu'elle était renseignée.

Notre confrère blâme vertement ceux qui, avec leur *inexpérience ordinaire*, sont à compromettre la cause des biens ecclésiastiques qu'ils prétendent vouloir défendre, désignant ainsi sans le nommer, le *Journal des Trois-Rivières*.

**Exportation du blé**

La province de Québec n'a pas à se plaindre sous le rapport de l'exportation du blé pour l'année fiscale 1881-82.

Voici ce qu'on lit à la page 631 du “ tableau de commerce et de la navigation.”

Exportation du blé de provenance canadienne en boisseaux :

|               | Quantité  | Valeur      |
|---------------|-----------|-------------|
| Ontario.....  | 1 745 773 | \$2 320 198 |
| Québec.....   | 2 071 442 | 2 829 442   |
| Manitoba..... | 27 820    | 30 695      |

Nous avons la douleur d'annoncer la mort du père de l'honorable M. Lynch, décédé hier à 5 heures de l'après-midi, à Knowlton, comté de Brôme, à l'âge de 77 ans, après une longue maladie.

**Grave document**

L'*Événement* annonce la rumeur qu'un nouveau document, d'une très haute importance, est arrivé de Rome. Il irait à confirmer, en termes énergiques et pressants, les décisions déjà rendues, et à réclamer de la part des catholiques la soumission au St-Siège.

**La semaine sainte à Jérusalem**

Mars, cette année, ramène la Grande Semaine et les solennités pascales. Rien de plus touchant que les cérémonies de la Semaine Sainte à Jérusalem.

Dès la semaine de la passion on deux religieux vers l'endroit où Jésus avait député ses apôtres: ils en ramènent une ânesse avec son ânon, sur lesquels ils étendent leurs manteaux, et font monter le Père Gardien. Alors la foule des pèlerins et les religieux, tous portant de hautes palmes de Gaza, s'acheminent vers le Saint-Sépulcre par la porte même que traversa Notre Sauveur, en chantant :

“ Les enfants des Hébreux, portant des branches de palmier, allèrent au devant du Seigneur, criant en disant: Hosanna au plus haut des cieux ! Hosanna au fils de David ! ” La procession est suivie de la messe et du chant de la Passion. En entendant ces chants sur les lieux mêmes où les faits se sont accomplis, il y a dix neuf siècles bientôt, l'esprit du pèlerin se remplit des plus tendres souvenirs, et son cœur bat des émotions les plus diverses, les plus vives et les plus profondes.

Mais pour avoir le droit de faire cette procession, il faut payer un tribut au Pasha, aujourd'hui que les Pères sont trop pauvres, la procession fait seulement trois fois le tour du Saint-Sépulcre.

**LE MERCREDI SAINT**

Dès trois heures du matin, les Pères se rendent à la grotte de Gethsémani où Jésus agonisa, où il fut trahi par Judas. Ils y célèbrent huit messes, y chantent Prime, Tierce et Sexte. Après l'office, la messe conventuelle est chantée, suivant l'usage, par un religieux espagnol.

Le soir, au Saint-Sépulcre, a lieu le chant des *Ténèbres*. Cet office qui remonte à la plus haute antiquité a une telle ressemblance avec l'office des *Morts*, qu'il est impossible qu'il ne fasse pas naître dans l'âme les sentiments d'une profonde tristesse, tandis que les psaumes, les prophéties, les lamentations surtout qui en forment les diverses parties, pénètrent le cœur, le remuent, le troublent, l'effraient, l'attendrissent ou l'abattent, l'accablent ou le consolent. Et si l'âme est ainsi remuée partout où elle entend ces chants, qu'est-ce donc quand elle les attend sur les ruines mêmes de Jérémie “ fondant en pleurs, s'assit, et fit ses lamentations soupirant dans l'amertume de son cœur et disant :

“ Comment est-elle devenue cette cité pleurée ? ”

de peup...  
ve, cette d...  
nital...

cierge s'éteignent et, au signal du Père Gardien, les enfants remplissent l'église de tumulte pour figurer le tremblement de terre, le craquement des rochers, et le bouleversement de la nature entière à la mort du Sauveur.

#### LE JEUDI SAINT

Le Jeudi Saint, anniversaire de l'institution de la Sainte-Eucharistie, de celle du Sacerdoce et du Lavement des pieds est plus particulièrement désigné, en Palestine sous le nom de *Jour des Mystères*, et célébré à Jérusalem avec plus de pompe qu'en aucun lieu du monde.

Ce jour là, l'église est décorée comme aux plus grandes solennités et la foule des pèlerins est plus considérable.

Le saint sacrifice achevé, six religieux revêtus de chapes éclatantes d'or et d'argent viennent recevoir sous un dais magnifique le Révérendissime Père Gardien, qui porte en grande pompe le Saint Sacrement au Sépulcre rangés sur deux files, les Pères de Terre Sainte et, après eux les fidèles, l'accompagnent un flambeau à la main, chantant ces hymnes et témoignant par une marche lente et respectueuse, par un recueillement profond, la foi la plus ferme et la plus vive reconnaissance pour l'auguste mystère.

La procession fait ainsi trois fois le tour du Saint-Sépulcre puis s'arrête à la porte. Le célébrant suivi des prêtres pénètre dans l'intérieur qu'éclairaient un grand nombre de cierges et de lampes. Il dépose la Sainte Eucharistie dans un tabernacle portatif, en argent, d'un fort beau travail et d'un grand prix, placé sur le marbre qui recouvre le tombeau du Christ.

Le corps du Seigneur reste ainsi sur la pierre du sépulcre jusqu'à l'office du lendemain. Pendant ce temps deux Pères viennent successivement y passer une heure en adoration. L'accès en est interdit aux laïques et même aux pèlerins qui ne sont pas religieux.

#### LE VENDREDI-SAINTE

L'office de la matinée du VENDREDI-SAINTE diffère peu de celui qui se célèbre dans nos églises ; mais le soir a lieu une cérémonie touchante et tout à fait conforme au goût des Orientaux.

Au moyen d'une figure en relief de grandeur naturelle, dont tous les membres se prêtent aux mouvements qu'on leur imprime, les Pères de Terre-Sainte représentent le crucifiement, la descente de croix et la sépulture de Jésus-Christ, de manière à en rendre sensibles toutes les circonstances principales.

Vers le déclin du jour les religieux se réunissent dans la chapelle de la Vierge, et en sortent vers six heures, ayant à leur tête le Père qui porte l'image du Sauveur, escorté de jeunes Arabes. Les religieux, sur deux files, un flambeau à la main, cheminent lentement au milieu d'une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfants, récitant d'une voix plaintive et émue le *Miserere* ou le *Stabat*.

La procession s'arrête d'abord à l'autel de la *Division des Vêtements*,

ensuite à celui de l'*Impropère* pour y entendre quelques paroles simples et pleines d'onction que lui adresse un Père espagnol, sur les scènes douloureuses de la Passion : puis elle poursuit sa marche sans interruption jusqu'au sommet du Golgotha.

Là, le religieux qui porte le crucifix le dépose respectueusement au pied de l'autel, et le prédicateur reprenant son discours poursuit, en présence de la multitude attendrie et fondant en larmes, le récit lamentable des souffrances et des ignominies du Sauveur jusqu'au moment où il fut mis en croix.

En cet instant, il cesse de parler, et l'image de Jésus est attachée avec des clous sur la croix que l'on élève et que l'on place à l'endroit même où s'est accomplie la Rédemption du monde. A cette vue les gémissements et les sanglots redoublent, souvent la voix du religieux, étouffée par l'émotion générale, ne peut achever le récit de ce drame sanglant du Calvaire.

Après un certain temps accordé à la douleur des fidèles et des religieux un des Pères muni de tenailles, monte à la hauteur de la croix, enlève la couronne d'épines et les clous, tandis que des Frères soutiennent le corps au moyen d'écharpes blanches passées sous les bras, puis le déposent au pied de la croix.

Alors le célébrant et tous les assistants s'avancent en silence, se prosternent et baisent avec respect la couronne et les clous déposés sur un plateau d'argent.

L'adoration terminée, la procession se remet en marche, les clous et la couronne sont portés par un Père, le corps par quatre autres religieux comme l'on porte un corps mort au tombeau.

On s'arrête à la pierre de l'*Onction* pour imiter la pieuse action de Joseph d'Arimathie, de Nicodème et des saintes femmes. Tout y est préparé d'avance ; le marbre est recouvert d'un suaire blanc très-fin : aux angles sont les vases de parfums, le corps enveloppé d'un linceul y est déposé la tête reposant sur un coussin. Le célébrant ensuite l'arrose d'essences, fait brûler quelques aromates, et après une courte prière et une courte exhortation pour exposer le sujet de cette station, on reprend le chemin du Saint Sépulcre. La sainte effigie y est placée sur le marbre du tombeau, et un dernier discours met fin à cette touchante cérémonie.

#### LA CHAMBRE

Il reste encore une besogne assez considérable à terminer. Des projets de loi qui n'ont subi que leur première phase devraient maintenant être rendus devant le Conseil législatif.

En général les intéressés arrivent trop tard avec leurs *bills* à demi élaborés, et mal rédigés. Il faut que les comités de la Chambre fassent la besogne ingrate de remanier non seulement le fonds mais encore la terminologie de ces documents destinés à devenir lois.

Rien d'impossible donc que les travaux législatifs se prolongent même jusqu'à la *Quasimodo*.

#### ROME

Les journaux italiens ont publié l'adresse de l'épiscopat espagnol à Léon XIII, pour le remercier de l'Encyclique : *Cum multa*.

Cette adresse porte la date de la fête de l'Epiphanie. Elle décrit la joie causée en Espagne par l'Encyclique. Les évêques déclarent ne pouvoir mieux la commenter qu'en protestant avec une entière unanimité, par cet écrit, de leur dévouement pur et absolu au Pontife dont ils ont reçu la charge de diriger une partie du troupeau du Christ confiée à leurs soins. " Vos paroles, disent-ils, nous instruisent, vos conseils nous dirigent, et nous nous soumettons avec joie à vos ordres. "

Le 3 mars dernier, Sa Sainteté Léon XIII recevait les Eminentissimes Cardinaux qui lui ont présenté une adresse à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement.

Le Pape, en répondant à cette adresse des cardinaux, a déploré les obstacles que rencontre l'exercice de son ministère de la part d'ennemis qui travestissent ses pensées et entravent ses actes.

L'action de l'Eglise, a-t-il dit, est essentiellement pacificatrice ; aussi, malgré tous les obstacles, elle continuera de répandre largement ses bienfaits même sur ses ennemis.

Elle veut apporter un remède aux maux qui affligent la société, laquelle serait promptement abîmée sans le secours de l'Eglise.

Léon XIII a conclu en disant qu'il fera tous ses efforts pour faire pénétrer l'esprit de l'Eglise dans tous les membres de la société pour les guérir.

On a surtout remarqué la paragraphe suivant :

" Si fidèle au serment solennel que Nous avons prêté, nous travaillons, comme Nos prédécesseurs à soutenir les intérêts sacrés de l'Eglise, Nous revendiquons aussi les droits temporels du Saint-Siège apostolique indignement violés. Nos paroles sont raillées comme de vaines lamentations, et Nous sommes en butte aux plus basses injures et aux plus calomnieuses accusations. Et pourtant, ces légitimes revendications sont uniquement inspirées par le grave devoir du Pontificat Romain, de sauvegarder d'une manière non illusoire l'indépendance du Saint-Siège, la liberté vraie et le suprême pouvoir de l'Eglise. "

Nous publierons bientôt ces divers documents.

#### INFORMATIONS

Une dépêche de Londres nous apprend la mort de sir Charles Hastings Doyle K. C. M. G.

Le bruit court que le colonel A. Oimet, M. P., commandant notre beau bataillon canadien, sera nommé chef des tireurs canadiens qui iront au concours de Wimbledon, Angleterre.

Le plus ancien des membres de la Compagnie de Jésus, aux Etats-Unis, le R. P. Félix Verreydts, est mort, le 1er mars courant, au collège Saint-Xavier, Cincinnati.

A la demande de Mgr Dubourg, évêque de la Haute et Basse Louisiane, le P. Verreydts fonda, dans l'Ouest, la première maison de son Ordre, il l'établit à dix-huit milles de Saint-Louis, dans un petit village français, Florissant, où il n'arriva qu'après avoir fait douze cents milles à pied.

On annonce la mort de l'abbé Cariot, curé de Sainte-Foy-lès-Lyon, France, botaniste distingué.

M. Cariot était l'auteur d'une *Etude des fleurs Botanique élémentaire, descriptive et usuelle*. Cet ouvrage, devenu classique, comprend trois volumes et est suivi d'une flore horticole avec dictionnaire ; il a eu un grand nombre d'éditions.

#### Le Colonel Andrew C. Stuart

Québec, 11 mars 1883

Décédé en cette ville, dimanche matin à 4 heures, Andrew Charles Stuart, avocat, Colonel du 8e Bataillon des Carabiniers Royaux, fils de l'honorable Juge Andrew Stuart et de Dame Elmire de Gaspé.

Il n'avait que 37 ans !

Doué d'excellentes qualités. M. Stuart était destiné à se faire dans le monde une position marquante.

Au barreau, ses talents solides, son jugement sûr et éclairé, sa facilité d'élocution lui promettaient des succès qu'il n'avait pas tardé à recueillir. L'on se rappelle qu'en 1878, il conduisit comme substitut du Procureur-Général, les causes au criminel, pour le district de Québec ; c'est là qu'il se révéla. Prudent, digne et ferme, il ne faisait que son devoir, sans la plus légère atteinte de ce zèle désordonné qui doit fuir le ministère public ; tout rempli de son rôle, il conduisait l'instruction avec une persévérance et une conviction qui manquaient rarement de rapporter les fruits désirés.

Ses talents n'étaient pas de ceux qui portent immédiatement et d'un seul coup un homme au pinacle, pour le laisser retomber à la première occasion, mais plutôt de ceux qui l'y font monter graduellement et l'y fixent à toujours.

M. Stuart était riche, chose assez rare ; ce qui est encore plus rare, il savait profiter de sa fortune et en faire profiter ses concitoyens. Resté avocat pratiquant avec ses associés, l'honorable D. A. Ross et M. G. Stuart, il se fit en même temps cultivateur, et en introduisant sur sa terre toutes les améliorations que l'agronome moderne a inventées, il donna à ses voisins un exemple que beaucoup ont suivi. Il rendait par là un véritable service à sa paroisse, et si la Province avait un plus grand nombre de ces cultivateurs riches qui ne craignent pas de marcher avec les progrès modernes, elle ne pourrait qu'en bénéficier.

Il y a un trait du caractère de M. Stuart que nous ne pouvons passer sous silence ; tous ceux qui l'ont approché connaissent son courage à toute épreuve, sa franchise, sa droiture, conséquences naturelles du courage. Sa parole valait son serment.

M. Stuart sera regretté par ses amis, auxquels il a toujours été fidèle, par ses confrères du barreau qui ont appris à le respecter et à l'estimer, par ses soldats parmi lesquels il était si popularisé. Il sera regretté par sa famille où il s'est toujours montré le meilleur des fils et le plus dévoué des frères. Qui ne se rappelle maintenant avec attendrissement le spectacle du vénérable magistrat, son père, s'acheminant tous les matins vers le Palais de Justice, appuyé sur le bras fort de ce fils qu'il semblait tant aimer !

Notre ami est mort ; il reste à ses amis, à ses confrères, à sa famille, la suprême consolation de savoir qu'il est parti entouré de toute la protection et de tous les soins de la sainte Eglise Catholique, sa mère.

UN CONFRÈRE.

Le service de M. le colonel Stuart a commencé à 11 hrs. Il y avait une foule compacte dans les rues St-Jean et la Fabrique, ainsi que dans l'église.

Le huitième des Carabiniers Royaux précédait le corps porté sur un affût de canon traîné par 6 chevaux.

La Batterie A suivait.

Le corps de musique de la Batterie A et des Carabiniers jouaient la " marche des morts " de Handel en arrivant. On remarquait aussi la Batterie de Campagne.

Voici les noms de ceux qui portaient les coins du poêle.

Cte G. d'Odet d'Orsonnens, Lt. Col. d'Etat Major.

F. Wood Gray, Lt. Col.

Th. Roy, Lt. Col. 9ème Bataillon.

Crawford Lindsay, Capt.

W. H. Cotton, Lt. Col.

F. L. Turnbull, Lt. Col.

La messe a été chantée par M. l'abbé Louis Paquet, assisté de MM. les abbés Faguy et Dupuis, comme diacre et sous diacre.

Le Sénat de New-York a voté une loi obligeant les compagnies de télégraphe, de téléphone et d'éclairage électrique, d'établir les fils sous le sol avant le 1er mars 1885.

PAR DÉPÊCHES

EUROPE

Paris, 16 mars 1883.

Des mandats d'arrêts ont été lancés contre divers anarchistes ; on a saisi des documents au dernier domicile de Louise Michel.

On a arrêté dix chefs anarchistes à Paris, et plusieurs autres en province. M. Edouard Laboulaye, membre de l'Institut, juriste distingué, est malade.

Johh Walsh, arrêté au Havre, a été mis en liberté aujourd'hui.

Paris, 18 mars 1883.

Une convention pour garantir la propriété des inventions et des marques de commerce sera signée mardi, par les membres de la Conférence où se trouvent représentés les pays ci-après : France, Italie, Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Serbie, Roumanie, Brésil, La Plata, San Salvador et Guatemala.

L'ordre n'a pas été troublé au Champs-de-Mars ni au cimetière du Père-Lachaise. Il y a eu plusieurs banquets, réunissant jusqu'à 500 et même 800 personnes ; à la brasserie des Pasquiers, on s'est battu, et les portes ont été brisées.

Sur la voie publique, on a arrêté plusieurs hommes ivres.

MM. Parnell et O'Kelly sont arrivés à Paris. On dit que M. John O'Leary est parti pour l'Amérique.

Des banquets ont été tenus en divers endroits en mémoire de la Commune de Paris (1871), notamment à Lyon, à Saint-Etienne et à Roubaix ; 8 arrestations ont été faites dans cette dernière ville.

Mademoiselle Louise Michel s'est réfugiée en Suisse.

A Paris, les troupes sont restées consignées. Les préfets des départements ont dû envoyer d'heure en heure des télégrammes au gouvernement.

Paris 19 mars 1883.

Dimanche, à Reims, des placards incendiaires ont été collés sur les murs des casernes ; 9 personnes ont été arrêtées.

La cour d'appel a reformé le jugement prononcé contre MM. Boutoux et Féder, et a réduit la peine à deux années d'emprisonnement.

A Saint-Etienne, 60 mineurs ont attaqué les gendarmes qui arrêtaient un mineur ; les gendarmes ont dû faire usage de leurs armes : un homme a été mortellement blessé ; plusieurs arrestations ont été faites.

Après avoir rejeté deux projets de motion, la Chambre des députés s'est ajournée à un mois.

M. de Brazza est parti pour Bordeaux, où il va s'embarquer pour l'Afrique.

ANGLETERRE

Londres, 16 mars.

Le fameux Karl Marx, fondateur de l' " Association Internationale des Travailleurs " est mort le 15 janvier à Londres. Ses funérailles auront lieu sans cérémonie religieuse.

On pense que M. Parnell n'ira pas à la Convention de Philadelphie, et qu'il regardera comme d'un plus haut intérêt le travail qui se fait à la Chambre des Communes.

On a des preuves à la charge de O'Donovan Rossa, la sécurité des chefs de l'administration en Irlande.

M. Carey a reçu des lettres l'assurant qu'il y a des hommes tout prêts à prendre la place de ceux qui sont arrêtés.

Londres, 17 mars.

Karl Marx a été enterré hier sans cérémonie ; le délégué allemand Lavrof a dit quelques mots sur la tombe du fondateur de l'Internationale.

M. Biggar est arrivé vendredi à

Waterford, pour répondre devant la justice, à propos d'un discours prononcé par lui au mois de décembre. Le comte Spencer informel'évêque de Connaugh qu'il ne peut continuer les avances de fonds aux tenanciers-pauvres.

Le capitaine Aylward fait savoir à New-York qu'il n'est pas le " Numéro Un, " comme l'a prétendu une dépêche Denver.

M. Parnell déclare le parti irlandais innocent de l'explosion de Westminster.

Le prisonnier Rowles, prévenu de participation au crime de Phoenix-Park, est mort dans la nuit du 17 au 18, à la suite d'un accès d'épilepsie.

Lady Florence Dixie qui, en Irlande, avait reçu plusieurs lettres de menace, a été attaquée à Windsor par deux hommes habillés en femmes ; madame Dixie a été protégée par son chien, un saint-bernard ; mais elle a été étourdie, et n'a pu reprendre complètement possession d'elle-même. Les coupables ne sont pas encore arrêtés.

Londres, 19 mars.

Le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter la flotte dans les eaux de Madagascar.

La police de Londres va être renforcée d'un millier d'hommes.

La neige est tombée en abondance dans le nord de l'Ecosse ; en même temps la tempête a brisé plusieurs bateaux, et a causé d'autres dommages. Le service des chemins de fer est suspendu.

Une collision de deux trains s'est produite à Glasgow ; 4 personnes ont été tuées et beaucoup ont été blessées.

On dit que deux barils de poudre ont été trouvés près du grand gazomètre de King's-Cros, à Londres.

L'attaque contre lady Dixie reste encore un mystère.

On pense que M. Parnell va en Amérique et que M. Sexton restera à Londres pour suivre les travaux du Parlement. A Paris, M. Parnell a passé son dimanche en compagnie de MM. Clémenceau et Rochefort.

Monseigneur Mac-Evilly, archevêque de Tuam, a écrit au lord Lieutenant contre le projet d'établissement des workhouses.

HOLLANDE

Amsterdam, 17 mars.

Le pays a été effrayé par plusieurs secousses de tremblement de terre.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 17 mars.

Le général Sinaskeff, ancien ministre de l'Intérieur, a été arrêté, comme prévenu d'avoir participé aux détournements commis par Persilieff, ci-devant directeur des Postes, qui s'est récemment donné la mort.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 19 mars.

M. Peasilieff, ancien directeur des Postes, a de nouveau essayé de se poignarder ; ses blessures sont graves.

SUISSE

Genève, 18 mars.

A une assemblée anarchiste tenue ici, le système social actuel a été dénoncé comme étant autre chose que l'infamie organisée.

ALLEMAGNE.

Berlin, 16 mars.

L'enquête sur la mort de Gortschakoff a prouvé l'existence du phosphore dans les intestins.

AMERIQUE

La fête de saint Patrice a été célébrée par les Irlandais en différentes villes des Etats-Unis, notamment à Worcester, où elle a été favorisée par un temps splendide.

Un train de fret a déraillé dans

l'Iowa ; la locomotive et 10 voitures contenant des bestiaux et du grain sont grandement endommagées ; le mécanicien et un serre-frein ont été tués ; le chauffeur est grièvement blessé.

A Little-Rock, on a arrêté le shérif Brown junior, sous la prévention de faux et d'escroquerie.

Toute la partie commerciale de Forest-City a brûlé vendredi ; la perte dépasse 200 000 dollars, et les victimes souffrent de la faim.

A New-Durham (New-Jersey), un jeune fermier, atteint du ténia ou ver solitaire, ayant consulté la femme-docteur Mac-Kimming, est mort à la suite d'une terrible agonie, après avoir pris un composé végétal qui lui avait été fourni par madame Kimming. Celle-ci a pris la fuite.

Le feu a détruit une distillerie à Hamilton (Ohio) ; perte 100000 dollars.

La neige et la tempête sont signalées de différents points ; il y a des victimes.

La glace s'en va doucement du haut Missouri et de la rivière Yellow-Stone.

Le feu a fait des dégâts à Shéridan, à Héléna, à Atlanta et à Philadelphie.

A nos abonnés d'Ontario

Nous prions nos abonnés de la Province d'Ontario de payer leur abonnement à Monsieur Hippolyte Girardot, Sandwich, Ont.

C'est à lui que doivent être adressés tous les abonnements au *Journal des Campagnes*.

La consommation guérie

Un missionnaire des Indes Orientales ayant communiqué à un vieux médecin, retiré de la pratique la recette d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la consommation, de la bronchite, du catarrhe, de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, ainsi que d'un remède pour la guérison sûre et radicale de la débilité générale et des maladies nerveuses. Ce dernier après avoir fait l'expérience dans des milliers de cas des pouvoirs curatifs étonnants de ces remèdes sont qu'il est de son devoir de la faire connaître au public. En conséquence, la recette avec tous les détails, la manière de préparer le remède et de s'en servir, et toute instruction ou avis nécessaires pour obtenir vous-même votre guérison, vous sera envoyé gratis, au retour de la malle, sur réception d'un timbre ou d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

S'adresser au  
DR J. C. RAYMOND,  
164, rue Washington,  
Brooklyn, N. Y.  
Québec, 19 octobre 1882—1 an. 664

Petites Nouvelles

CHEMINS DE FER.—Pendant la semaine dernière, aux Etats-Unis, on a construit 41 milles de voie ferrée, ce qui fait 261 milles depuis le commencement de l'année. Pendant la période correspondante, l'année dernière, il en avait été construit 609 milles, en 1881, 254 milles et 1880, 575 milles.

MORT SUBITE.—A Ste-Agnès, comté de Charlevoix, un nommé Charles Savard descendit il y a quelques jours dans sa cave pour inspecter ses légumes ; il tomba mort : il était asphixié.

C'est tout de même une mort très étrange.

BOYEN DES PLAIDEURS.—On a vu à Montréal, ces jours derniers, un vieillard de 105 ans, venir en cour pour réclamer de ces enfants une pension

alimentaire. Le vieillard s'est remarié en quatrième fois il y a quelques années avec une femme jeune d'un demi siècle.

Les Annales de Thémis contiennent rarement d'aussi vieux plaideurs.

PÉNITENCIERS.—Il y a cinq pénitenciers dans la Puissance, et le nombre de forçats qu'ils abritent étaient, au 30 juin dernier, de 1,128 ; c'est une diminution de 91 sur l'année précédente.

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Pénitencier Kingston..... | 601 |
| " St-Vincent de Paul..... | 317 |
| " Dorchester.....         | 101 |
| " Manitoba.....           | 57  |
| " Colombie anglaise.....  | 52  |

Dans le pénitencier de St-Vincent de Paul il est entré 124 forçats dont deux femmes, et il en est sorti 124 parmi lesquels se trouvaient deux femmes.

ÉCHOS D'OTTAWA.—Vennor nous prédit des grandes tempêtes pour les 25, 27 et 30 courant.

—Le chef de police Grant, a reçu ce matin plusieurs cartes poste, dénonçant le Dr Wiggins.

Sir Leonard Tilley ne fera l'exposé du budget qu'après les fêtes.

M. Plunket, du département de postes, a été nommé secrétaire de l'honorable M. Smith.

On dit que la batterie B va être envoyée à la Colombie Anglaise, et remplacée à Kingston par une nouvelle organisation.

Dans l'audience donnée au Vatican, le 21 janvier dernier, il a été émis à la demande de Sa Grandeur Mgr Duhamel un bref papal permettant à M. l'abbé Tanguay de célébrer l'office divin chez lui.

Cette faveur insigne, la première du genre accordée jusqu'aujourd'hui dans le diocèse d'Ottawa, fait le plus grand honneur à son titulaire en même temps qu'elle lui sera très utile. C'est en effet autant pour honorer M. l'abbé Tanguay que pour faciliter ses travaux historiques, poussés jusqu'à une heure avancée de la nuit, qu'elle lui a été accordée. Nos félicitations au digne abbé.

LÉVIS.—Le rapport du registraire de la province, vient d'être présenté à la Législature par l'honorable Blanchet.

On y observe que le comté de Lévis compte 28,861 habitants ; 3,856 personnes payant des taxes.

On évalue à 150,243 la quantité d'acres de terre ; la valeur estimée des biens fonds imposables est de \$5,243,386 ; la valeur estimée des biens imposables d'après l'article 710, \$220,890 la valeur estimée des biens-fonds non imposables \$1,035,060.

Les recettes ont été \$33,682.04 ; les dépenses de \$39,017.48.

L'actif représente la somme de \$308,579.64, et le passif \$128,412.66.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.—TOUX, maux de gorge.—Les bienfaites propriétés de ces médecines les recommandent hautement pour toutes les maladies des organes respiratoires. Dans les rhumes et les maux de gorge, les pilules à l'intérieur, et l'onguent appliqué sur la gorge ou la poitrine, produisent le meilleur et le plus sûr effet. Les pilules d'Holloway purifient le sang, font disparaître les obstacles qui en empêchent la circulation dans les poumons et rendent la respiration facile, sans pour cela diminuer les forces, irriter les nerfs ou produire d'autres inconvénients.

Que ceux qui souffrent de ces maux si fréquents, à cette époque, et dont les conséquences peuvent être parfois très funestes, fassent l'essai de ces remèdes et ils en obtiendront bientôt le plus grand soulagement.

## A Boston

Dernièrement, M. Souvielle, de Paris ex-aide chirurgien de l'armée française a reçu les visites de plus de 2500 médecins et malades, qui firent usage de sa merveilleuse invention "le Spiromètre" pour la guérison du Catarrhe, Surdité Catarrhale, Bronchite, Asthme, et toutes les maladies de la gorge et des poumons; ceux qui ne peuvent se rendre à ses offices pourront être guéris en adressant par lettre M. Souvielle, ex-aide Chirurgien de l'armée Française, 13, Carré Philippe, Montréal, ou 173, Rue Church, Toronto, offices pour le Canada, où des spécialistes Français et Anglais, sont à la disposition des malades.

Détails complets envoyés sur réception d'un timbre de poste.

Les médecins et les malades sont invités à essayer le Spiromètre gratis aux offices.

13 juillet 1882-1an-

## Petites nouvelles

NOUVELLES RELIGIEUSES.—Le mercredi 21 février dernier, la paroisse de Sandwich, (Assomption) a été témoin d'une de ces cérémonies religieuses qui font époque dans le souvenir des populations catholiques.

Un magnifique chemin de Croix a été acheté, pour continuer, dans l'église, les riches décorations si bien commencées l'été dernier, et dont l'achèvement fera, de cet édifice religieux, un monument vraiment remarquable.

Il s'agissait donc, en ce jour, de la bénédiction et de la pose des tableaux.

Les fidèles de la paroisse se sont fait un devoir de se rendre à la cérémonie comme aux jours des grandes fêtes. Un nombreux clergé, venu du voisinage, rehaussait l'éclat de la solennité qui fut tout à fait touchante.

Monseigneur Walsh évêque du diocèse avait bien voulu se rendre à l'invitation des Révérends Pères Basiliens de Sandwich, pour procéder Lui-Même à la bénédiction.

Après la messe célébrée par le Révérend Père O'Connor, supérieur du Collège, le Révérend Père Wagner curé de l'église Saint-Alphonse, (Windsor) a fait sur le chemin de la Croix une instruction des plus touchantes, et avec l'âme et l'éloquence qui le distinguent.

Monseigneur a ensuite béni les tableaux, et en a suivi la pose tout en faisant le chemin de la croix avec le cérémonial pontifical.

Puis, avec l'onction du Bon Pasteur, Sa-Grandeur a voulu féliciter tout particulièrement la paroisse de Sandwich pour le zèle généreux qu'elle a toujours montré dans la construction, de son église, aujourd'hui la plus richement décorée du diocèse.

La bénédiction pontificale a terminé cette intéressante et pieuse cérémonie dont le souvenir se gardera religieusement parmi nos populations catholiques.

Aux compliments adressés par Monseigneur aux paroissiens de Sandwich, si nous ne craignons de blesser la modestie des Révérends Pères Basiliens qui administrent la paroisse, nous nous ferions un devoir de féliciter davantage ces Révérends Pères pour leur pieux dévouement, pour leur zèle infatigable et pour leur habile et sage administration dans ce qui regarde l'intérêt matériel, comme l'intérêt religieux de la paroisse.

Dieu seul sait tout ce que ces prêtres généreux et dévoués ont fait de sacrifices tenus humblement cachés, pour arriver à faire face aux lourdes charges qui ont pesé, depuis un certain nombre d'années sur la paroisse, par suite des frais considérables et imprévus qu'ont exigés l'agrandissement de l'église, la reconstruction du clocher, etc. Et cela sans recourir aux paroissiens autant qu'ils étaient en droit de le faire dans l'embarras des circonstances.

CHASSE AUX CASTOR.—La chasse aux castors est prohibée à partir du 15 mars. Dans Ontario le délai est prolongé jusqu'au 1er mai.

INCENDIE.—Samedi, vers une heure le constable Simard aperçut la fumée qui s'échappait du magasin de MM. Gingras & Langlois, rue St Jean, et sonna immédiatement l'alarme. La brigade accourut, mais le tout était en feu, et il y avait impossibilité de sauver le magasin. Il y avait de l'eau à une bonne pression, et certes on ne l'a pas ménagée. Les murs sont comme un pan de glace. Ce qui a le plus contribué à la rage des flammes ce sont les liqueurs spiritueuses qui étaient dans le magasin.

MM. Harris et Dejour, commis, ont perdu beaucoup d'objets de prix. M. Harris entre autres, a perdu plusieurs bagues précieuses.

Ces deux MM. ont chacun une assurance de \$1,000.

La maison qui appartenait à M. J. DeBlois, de Beauport, est assurée. Le magasin de MM. Gingras & Langlois est assuré à un montant de \$14,000, ce qui couvre les pertes.

La cave, la safe et les hangards sont sains et saufs.

La maison occupée par M. le docteur Dionne, rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, est abîmée d'eau et de fumée ainsi que tous ses meubles, etc.

Pas d'assurances.

L'EXPLOSION A WESTMINSTER.—On commence à avoir quelques détails sur ce fait, déplorable à tous les points de vue. De la dynamite avait été placée en dedans de la balustrade du palais, laquelle a été lancée en débris; une maison de bois située en face a été détruite; les bureaux intérieurs ont été dévastés; une vraie panique s'est emparée du personnel du palais; plusieurs députés ont fui.

O'Donovan-Rossa dit que cette tentative est faite pour montrer à l'Angleterre ce qui l'attend si l'Irlande n'obtient pas son autonomie. P.-J. Shéridan dit la même chose. La révolte ouverte de l'Irlande est fortement appuyée par les résidents d'Amérique.

Le gouvernement offre 1000 livres sterling pour la découverte des auteurs de l'explosion. On est convaincu qu'il y a là l'œuvre des Fénians.

PILOTES.—Le 12 courant devant le bureau des commissaires du Havre de Montréal a eu lieu l'examen des aspirants pilotes pour la navigation de Québec à Montréal. Après un sévère examen subi devant MM. les Commissaires et du bureau des Examineurs des pilotes licenciés, ont été admis:

MM. Nestor Arcand, Johnny Naud, Wilfrid Raymond, Nérée Bellisle, Liboire Perreault, Joseph Dussault, tous de la paroisse de Deschambault, et M. Gédéon Groleau de la paroisse des Grondines.

Nous souhaitons bonne chance et prospérité à nos amis.

LA PHOSPHATE.—Le phosphate se vend \$20 la tonne à Ottawa. On en a retiré de grandes quantités des mines pendant cet hiver.

AUX CHANTIERS.—La semaine dernière, les Canadiens qui travaillent dans les chantiers de Spencer, Etat du Maine, ont reçu la visite du révérend M. Morisset, curé de Saint-Côme de Kennébec.

Tous les catholiques des chantiers voisins se sont réunis au camp de M. Iréné Bélanger, où il y a eu sermon, prière confession et communion pascales.

UN TERRIBLE VALENTIN.—Une demoiselle de Montréal, recevait dernièrement un valentin des plus préjudiciables. Il était enduit d'une matière

spéciale dont l'aspiration causa une défaillance. Le médecin ne peut constater la nature du poison.

MÉDICAL.—Nous apprenons avec plaisir que les messieurs dont les noms suivent, après un brillant examen ont obtenu le degré de docteur en médecine.

Messieurs: Hubert Alfred Pinaut, Rimouski; Ephrem Lessard, Saint-Joseph, Beauce; Charles Salustre Roy, Saint-Jean-Port-Joli; et monsieur Edmond Boulanger, Saint-Joseph d'Alma, Saguenay, le degré de licencié avec distinction.

Nos félicitations aux heureux candidats et nos souhaits aux nouveaux disciples d'Escutape!

L'AYER'S CHERRY PECTORAL.—Quand vous sentirez la toux ou quelques affections de bronchites vous fatiguer les poumons, prenez du *Cherry Pectoral* d'Ayer et guérissez votre maladie avant qu'elle devienne incurable.

UNE NÉCESSITÉ DU JOUR.—Il est peu d'invention modernes qui aient été appréciées plus tôt et aient été plus rapidement d'un usage général que la plume stylographique. Il n'en est pas qui s'en étant une fois servi voudront en avoir une moins commode, et bientôt il sera facile d'écrire à tous ceux qui n'en auront pas. Le principe en est si clair qu'il n'est pas besoin d'explication. Nous avons fait plusieurs essais et nous n'avons trouvé rien qui fût égal à la plume stylographique de Livermore qui réunit les avantages de toutes les autres.

Elle est commode, bonne pour toute sorte d'encre, et pratiquement indestructible.

On les vendait d'abord \$3; mais on en a réduit le prix à \$2 avec une somme de \$50 cts extra pour celles qui sont montées en or.

En envoyant ce montant à Louis E. Dunlap administrateur de la compagnie de plumes stylographiques 290 rue Washington, Boston, vous recevrez par la malle suivante une plume et une bouteille d'encre supérieure.

Si le tout n'est pas parfait, l'argent sera rendu.

*Morning Mail*, Lowell, Mass.

LE PONT DE FER SUR LA RIVIÈRE STE-ANNE.—Cette magnifique construction en fer sera terminée dans peu de jours. L'ouvrage se fait sous la surveillance de M. E. Hardman, autrefois de Québec. Ce pont sert pour le chemin de fer du lac St-Jean et se trouve dans la paroisse de St-Raymond.

INSULTE A UN PRÊTRE.—Vendredi matin le bruit courait en ville, qu'un prêtre des environs de Montréal, avait été insulté par les élèves de l'Ecole Normale McGill, qui auraient pris le digne ecclésiastique pour cible et lui aurait jeté des boules de neiges, en accompagnant cette acte de paroles injurieuses.

L'affaire a été rapportée au Principal de l'institution en question et celui-ci a donné l'assurance que, si la rumeur est vraie et le fait prouvé, les auteurs de cet acte inqualifiable seront renvoyés immédiatement de l'Ecole.

Les chefs de cette institution ont promis de faire une enquête et nous espérons que pour l'honneur même de l'Ecole, elle sera faite sérieusement et de manière à connaître le fond de cette affaire qui froisse au plus haut point les sentiments les plus délicats de toute la population catholique.

ARRESTATION.—M. C. O. Perrault, vice consul de France a été arrêté aujourd'hui. Il a été admis à caution. Il est accusé d'avoir fait de fausses déclarations à la douane au sujet de machines importées pour la compagnie des abat-toirs de Montréal.

NOTES DE CHEMINS DE FER.—La ville de London, Ontario, offre une grande étendue de terrain au Grand-Tronc pour l'érection des usines projetées.

On dit que, aujourd'hui, la ligne du Grand-Tronc est libre de Chicago à Montréal et les trains circulent à l'heure dite. Le principal embarras maintenant c'est l'encombrement des marchandises. On travaille activement à s'en débarrasser en expédiant le plus vite de tous côtés.

—On annonce de New-York que le Chicago, Milwaukee et Saint-Paul a déclaré un dividende semi-annuel de 3½ pour cent sur les actions et obligations de la compagnie. Les recettes nettes de la ligne en 1882 ont été de \$8,200,000.

—L'arrêt d'un train de chemin de fer coûte environ de 30 à 60 centins. Cette évaluation est le résultat d'une enquête récemment faite aux Etats-Unis par les gens du métier. La dépense est réparée entre l'usure et la détérioration des rails et des freins, perte de combustible et de salaire des employés pendant que le train est arrêté.

AVERTISSEMENTS.—Pendant le mois de février le bureau météorologique de Toronto a annoncé 28 tempêtes. Dans 20 cas ses prévisions se sont réalisées.

## Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

## Mères! Mères! Mères!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade— cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 26 janvier 1883—1 an

## Le Renouveur des cheveux, de

Hall Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des cheveux. Il fournit à la chevelure les principes nutritifs nécessaires à son développement, la rend brillante et douce et il est sans égal pour la coiffure. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte au public, car son effet est de longue durée, et ne nécessite qu'une application de temps à autre. Des médecins éminents le recommandent, il est même officiellement approuvé par l'Essayeur de l'Etat du Massachusetts. La popularité du *Renouveur des Cheveux, de Hall* ("HALL'S HAIR RENEWER"), s'est accrue, par une épreuve de plusieurs années, dans le pays et à l'étranger, et cette composition est connue et employée actuellement par toutes les nations civilisées de la terre.

Préparé par R. P. Hall et Cie à Nashua, N. H., E. U.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Feuilleton du Journal des Campagnes

Québec, 22 Mars 1888.—N 1

LE  
DERNIER CHEVALIER

Par PAUL FEVAL

I

M. JOSEPH ET M. NICOLAS

Le roi était malade un peu ; madame la marquise de Pompadour avait " ses vapeurs, " cette migraine du XVIII<sup>e</sup> siècle dont on s'est tant moqué et que nous avons remplacée par la névralgie, les médecins, pour leur commerce, étant obligés, comme les tailleurs, de trouver sans cesse des noms nouveaux aux vieilles choses. Sans cela, à quoi leur servirait le grec de cuisine qui les gonfle ?

M. le maréchal de Richelieu, toujours jeune, malgré ses 62 ans bien sonnés, se trouvait incommodé légèrement d'un rhume de cerveau, gagné l'année précédente dans le Hanovre, lors de la signature du traité de Kloster-Seven, qui sauva l'Angleterre, rétablit les affaires de la Prusse, et commença la ruine de la France. Quel joli homme c'était, ce maréchal ! Et que d'esprit il avait ! M. de Voltaire, qui ne l'aimait pas tous les jours, disait de lui : " C'est de la quintessence de Français ! " Bon M. de Voltaire ! Il ne flattait jamais que nos ennemis.

Si vous me demandez comment le rhume de cerveau du maréchal durait depuis tant de mois, je vous répondrai par ce qui se chantait dans Paris :

Armand acheta sa pelisse.  
(Dieu vous bénisse !)  
Avec l'argent  
De Cumberland...

Et encore :

Armand, pour payer le maçon.  
Godille frétille, pompon,  
Se fût trouvé bien pauvre,  
Pompon, frétilton,  
Sans la pêche de ce poisson  
Qu'il prit dans le Hanovre...

Vous le connaissez bien, le délicieux coin de rue qui sourit sur notre boulevard, et qui porte encore le nom de " Pavillon de Hanovre. " Ce nom fut la seule vengeance de la France contre le général d'armée philosophe, qui, vainqueur, et tenant l'Europe dans sa main frivole, avait pris la plume au lieu de l'épée, et signé un reçu au lieu de livrer une bataille.

Mais que d'esprit et quel joli homme ! Le pavillon de Hanovre coûta deux millions. La France en " faillit crever, " selon l'expression un peu crue de l'abbé Terray ; mais Armand, le cher Armand vécut jusqu'à cent ans, toujours galant, toujours guilleret, de plus en plus philosophe, et, pour employer son style troubadour, " n'ayant pas encore renoncé à plaire. " Il était né coiffé. Il mourut la veille même de la révolution qui l'aurait gêné dans ses habitudes, et Beaumarchais dit de lui ce mot, qui ne fut pas trouvé cruel : " Fleur de décrépitude ! "

Mais ce n'était pas seulement ce pauvre roi Louis XIV, Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour et Armand du Plessis, maréchal duc de Richelieu, qui ne battaient que d'une aile, le dauphin, père de Louis XVI, veillait, malade qu'il était déjà lui-même, auprès du berceau de son troisième fils, le comte d'Artois, depuis Charles X, condamné par les médecins. Sa femme, Marie-Josèphe de Saxe, ne devinait certes pas encore les angoisses de son prochain veuvage ni les soupçons sinistres qui devaient entourer sa propre

agonie ; mais elle avait la crainte instinctive, j'allais dire le pressentiment du poison, car elle fit visiter en secret le comte d'Artois par le Breuille, médecin de madame Adélaïde, pour s'assurer qu'il n'était pas empoisonné.

M. de Bernis faisait ses malles de premier ministre partant, supplanté qu'il était par son protégé, M. de Choiseul-Stainville, partisan de la guerre à outrance, destiné à conclure une désastreuse paix. M. de Bernis savait chanter le champagne et l'amour. Quoiqu'il prit sa retraite le sourire aux lèvres, vous ne pouvez pas le supposer content.

Les parlements, corps respectables, grondaient, remontraient, résistaient, travaillant de tout leur cœur à la révolution qui allait leur couper la tête ; les philosophes donnaient des coups d'épingle à l'immensité de Dieu ; les poètes faisaient de lamentables tragédies ou de petits vers honteux ; Voltaire, qui, par le miracle de la bêtise humaine, est resté l'idole des " patriotes, " déchirait sa patrie dans les billets doux qu'il écrivait au Prussien, et crachait sur la religion avant de lui demander grâce par devant notaire ; la compagnie de Jésus, sapée par Judas franc-maçon ou janséniste, tremblait sur la base énorme de sa puissance ; le commerce était ruiné par la piraterie anglaise ; la cour s'ennuyait, rassasiée de plaisirs ; les campagnes avaient faim, et la ville... Mon Dieu, la ville trouvait moyen de s'amuser.

Ah ! certes oui, la ville s'amusait, la ville venait d'apprendre la désastreuse défaite de Rosbach, et la ville fredonnait, avec tout l'esprit de l'univers qu'elle avait déjà et qu'elle pense avoir gardé, des couplets détestables où le brave Soubise était bafoué de main de maître :

Soubise dit, la lanterne à la main :  
" J'ai beau chercher, où donc est mou armée ?  
Elle était là, pourtant, hier matin,  
S'était-elle donc en allée en fumé ?  
Je l'ai perdue et suis un étourdi ;  
Mais attendons au grand jour, à midi...  
Que vois-je ? ô ciel ! ah ! mon âme est ravie,  
Prodige heureux ! la voilà ! la voilà !...  
Mais, ventrebleu ! qui donc avons-nous là ?  
Je me trompais, c'est l'armée ennemie ! "

Il y avait du vrai là-dedans : Soubise s'était laissé surprendre. Le grand Frédéric, méritant, cette fois, les caresses de Voltaire, venait de donner la mesure éclatante de son génie. Acculé comme un sanglier aux abois, cerné par une meute de cent dix mille soldats, il s'était rué avec ses hommes de fer, au nombre de trente mille seulement, mais bardés de pied en cap dans cette armure enchantée qu'on nomme la discipline, sur le quartier français-bavarois, où la discipline manquait.

Là, ils étaient plus de soixante mille, mais de races différentes, méprisant la science d'obéir, et se fiant à leur multitude.

Le sanglier passa, laissant sur sa route rouge dix mille déçus. En une seule journée, le vaincu, le perdu, l'écrasé qui larmoyait dans sa correspondance avec Voltaire sur son prochain suicide, se redressa au faite de la puissance, et l'Europe, retournée de pile à face se prosterna, devant lui.

Et Paris se tordit de rire en s'égoïllant de chanter, pendant que la France maigrissait, maigrissait, affamée et humiliée.

C'est bien bon de chanter et de rire ! L'Angleterre, qui chante peu, et qui ne rit jamais, prenait à nos dépens un superbe embonpoint. C'était pour elle que Frédéric avait du génie. Elle fourrait dans ses poches profondes nos flottes de guerre et de commerce, nos comptoirs et nos colonies, que nous abandonnions à leur sort avec gaieté. Nous perdions l'Inde, faute d'y envoyer des secours ; nous faisons mieux, nous martyrisions

ceux qui avaient voulu conquérir ces merveilleux climats au profit de la France. La Bourdonnaye et Dupleix mouraient chez nous de honte et de misère, en attendant que la dure vaillance de Lally-Tollendal fût récompensée par la main du bourreau.

Et Montcalm, l'héroïque, implorait vainement les quelques hommes et les quelques écus qui nous auraient assurés le Canada, cette France nouvelle, peuplée de Français-et-demi, où le " vertueux " Washington pré-ludait à sa carrière, incontestablement belle, par l'assassinat d'un gentilhomme français qui était, dit-on, un peu parent de M. le marquis de la Fayette (1).

Tout cela n'empêche pas M. le duc de Choiseul de passer, dans une certaine école, pour un habile ministre ; il y eut même des gens qui le comparèrent au cardinal de Richelieu : sans doute parce qu'il eut l'honneur de miner pierre à pierre le monument politique érigé par le grand homme d'Etat, et de chasser les jésuites, qui nous avaient conquis une bonne part de ce qu'il nous perdait.

Et au fait, M. de Choiseul avait des qualités : il sut garder, étant au pouvoir, la pension que lui payait l'Autriche ; il sut épouser une femme dix fois millionnaire, qui se trouva être une sainte femme par-dessus le marché ; il sut flatter Mme de Pompadour qui pouvait le servir, persécuter les jésuites, qui devaient la combattre, carésser les philosophes, qui montaient, tourner le dos au clergé, qui baissait ; il sut enfin s'en aller presque noblement (quand tout fut ruiné de fond en comble), en refusant de saluer la nouvelle favorite, lui qui avait vécu de l'ancienne.

Pauvre temps, petits hommes, chansons, épigrammes, encyclopédies, madrigaux, athéisme, égoïsme, mauvais calme, sommeil d'ivrogne.

Sur l'Océan aussi dit-on, les hautes vagues s'aplatissent avant la tempête. Que venait faire les âmes chevaleresques en ces jours engourdis ? On ne s'étonne pas que Duclos ait appelé le marquis de Montcalm " un anachronisme, " et que l'abbé de Bernis, devenu cardinal ait dit de Dupleix : " Il gênait tout le monde. " Il y a des époques si viles que l'héroïsme y fait tache.

Un certain soir du mois de décembre, en l'année 1759, l'inspecteur de police Marais fit descente à l'auberge des Trois-Marchands, située rue Tiquetonne, au quartier de Montorgueil, et tenue par Madeleine Homayras, veuve d'un sergent juré de la ville.

Il se peut que vous n'avez jamais ouï parler de ce Marais ; mais c'était un homme d'importance, et M. de Sartines, le nouveau lieutenant général, l'employait de préférence à tous autres dans les circonstances les plus délicates, soit qu'il fût question de dénicher les pamphlétaires assez osés pour se moquer de la " princesse de Neuchâtel " (Mme de Pompadour avait souhaité passionnément ce titre), soit qu'il fallût faire la chasse aux menus scandales pour égayer l'ennui incurable du roi.

De nos jours, l'office de ce Marais est tenu par des fonctionnaires privés qu'on nomme des reporters. Leur emploi consiste à désennuyer non plus un vieux roi, mais un vieux peuple.

Cinq heures avaient sonné depuis un peu de temps déjà à la chapelle du Saint-Sauveur, ouverte rue du

(1) Washington, alors major au service de l'Angleterre, fit tirer en pleine paix sur M. de Jumonville de Villiers, qui avait l'épée au fourreau et portait en outre le drapeau parlementaire. La première épithète appliquée au nom du très illustre libérateur des Etats-Unis par les gazetes européennes fut celle-ci : Coquin. Le fait est conté (en Amérique).

Pet-t-Lion, et il faisait nuit noire. C'était l'année suivante seulement que M. de Sartines devait installer définitivement les lanternes municipales qui portèrent un instant son nom avant de s'appeler réverbères. La rue Tiquetonne, étroite et encaissée, avait encore quelques passants ; mais ils devenaient de plus en plus rares à mesure que, l'une après l'autre, les boutiques pauvrement éclairées allaient se fermant.

Sans comparai-on, le lumignon le plus beau qui fût dans toute la rue était l'enseigne même des Trois-Marchands, lanterne carrée, de couleur jaune, où se détachaient en noir trois silhouettes fort bien découpées, représentant les trois Mages, rangés en ligne et se tenant par la main. La veuve Homayras, qui penchait vers la philosophie, parce qu'elle ne savait pas ce que c'était, n'avait point voulu de ces superstitions. D'ailleurs à quoi bon flatter les Mages ? On n'en voit jamais à l'auberge, tandis que le commerce est la meilleure de toutes les clientèles. Donc, sans rien changer au tableau, la veuve en avait corrigé la légende, et les trois Mages étaient devenus les Trois-Marchands.

—Comment vous en va, ma belle Madeleine ? dit l'inspecteur en entrant dans le réduit propre et même cosu où la veuve Homayras tenait ses comptes. Je passais devant votre porte par hasard, et j'ai pensé : Si j'entraîs souhaiter un petit bonsoir à ma commère ?

—Bonne idée, M. Marais, répartit Madeleine, forte gaillarde de 35 à 40 ans, haute en couleurs, et qui avait dû avoir pour elle toute seule dans son temps, trois ou quatre portions de " beauté du diable ; " justement, je songeais à vous, moi aussi.

—Vraiment ?  
—Vraiment tout à fait !... En voulez-vous ? Madeleine avait auprès d'elle sur son petit bureau un verre profond et large, avec une bouteille entamée qui contenait le vermillon de ses grosses joues, sous forme de vin d'Arbois. Elle emplit le verre et l'offrit à M. Marais, en ajoutant, non sans coquetterie :

—Si toutefois ça ne vous arrête pas de boire après moi, M. l'inspecteur.

—M'arrêter ! s'écria galamment M. Marais. Vous êtes fraîche comme la pêche, ma commère, et, quoique je n'aie pas soif du tout, j'accepte avec plaisir, rien que pour mettre mon nez dans votre verre... A votre santé... Et pourquoi songiez-vous à moi, je vous prie ?

La veuve le regarda boire d'un air espiègle qui ne lui allait point encore trop mal. Au lieu de répondre, elle dit :

—C'est comme moi, je n'aime pas le vin, non, mais ça m'est recommandé pour mon estomac.

—Je vous demandais pourquoi vous pensiez à moi.

Elle emplit le verre et le vida d'un trait, comme si elle en eût versé le contenu dans une cuvette.

—Parce qu'il y a ici M. Joseph, répondit-elle enfin.

—Ah ! fit Marais ; Joseph qui ?

—Je ne sais pas.

—Et après ?

La femme Homayras hésita.

—Est-ce tout ? reprit Marais.

—Non... Je ne voudrais pas lui faire du mal, voyez-vous...

—A M. Joseph ? Il vous est donc suspect ?

—Non... Mais il a l'air d'un prince des fois qu'il y a, ce bonhomme-là !

—Il est riche ?

—Ah ! mais non !

—Que fait-il ?

—Rien... C'est-à-dire... il rage !

—Oh ! oh ! contre qui ?

—Contre les Anglais.

—Eh bien ! ma commère, je n'y vois point d'inconvénient.

—Et contre la compagnie...  
 —Bravo ! Les Pères ne sont pas biens dans nos papiers, depuis M. de Choiseul.  
 —Ce n'est pas contre la compagnie de Jésus. Il parle de Madras, de Pondichéry, de Bombay...  
 —La Compagnie des Indes alors ?  
 Depuis M. de Choiseul, nous nous en moquons comme du Canada, Madeleine ! Qui fréquente-t-il ?  
 —Personne.  
 —En ce cas-là, il ne peut pas être bien dangereux.  
 —Savoir !  
 La femme Homayras hésita encore. L'inspecteur, prenant la bouteille à son tour, emplît le verre lui-même.  
 —Une gorgée pour votre estomac, Madeleine, dit-il.  
 Madeleine repoussa le verre et pensa tout haut pour la seconde fois :  
 —Je ne voudrais pas lui faire du mal, c'est bien sûr. J'ai dit qu'il ne recevait personne, mais ce n'est pas le mot tout à fait. Il vient quelqu'un le voir.  
 —Qui ça ?  
 —Un jeune homme.  
 —Souvent ?  
 —Tous les jours.  
 —A quelle heure ?  
 —Dès le matin.  
 —Il reste longtemps ?  
 —Jusqu'au soir.  
 —Que font-ils, tous les deux ?  
 —L'un dicte, l'autre écrit.  
 —C'est le jeune homme qui écrit ?  
 —Et c'est M. Joseph qui dicte.  
 —Comment s'appelle-t-il le jeune homme ?  
 —M. Nicolas.  
 —Nicolas tout court aussi ?  
 —Aussi, oui, Nicolas tout court.  
 —Tiens ! tiens ! fit Marais : c'est drôle... M. Joseph ! M. Nicolas ! M. Joseph qui a l'air d'un prince et qui loge aux Trois-Marchands !...  
 —Eh bien ! eh bien ! s'écria Madeleine. La maison n'est-elle pas tenue sur un assez bon pied pour cela !  
 Il y avait une pointe d'aigreur là-dessus. M. Marais s'empessa de s'excuser, disant :  
 —Si fait, peste ! si fait !... Mais le M. Nicolas, de quoi a-t-il l'air ?  
 —Ah ! c'est différent, répondit Madeleine : celui-là a l'air d'un roi !

## II

## ARRIVÉE DE L'INCONNUE

M. Marais était un petit homme de 40 ans, frais, propre, grassouillet, un joli inspecteur, bien peigné, bien convert, et que vous auriez presque pris pour un financier, tant il avait d'agréables manières. Aussi Mme la marquise de Pompadour avait-elle la bonté de l'admettre assez fréquemment à son petit lever, chacun savait cela, pour renouveler sa provision d'anecdotes.

Les journaux "bien informés" n'existaient pas encore, puisque c'est à peine si Beaumarchais, leur père, commençait, tout au fond de ses trasseries, la première esquisse de son arlequin-perruquier, maraud joyeux, mais sinistre, mêlant un peu de bien avec beaucoup de mal, beaucoup d'esprit avec énormément de corruption, faisant mousser du même coup de blaireau, son courage, sa lâcheté, ses convoitises, son bon cœur, ses cruautés, son orgueil et sa bassesse, qui devait ravalier si étrangement le niveau de nos mœurs, assassiner la vie privée, et crotter jusqu'à l'échine la robe nubiale de la classe moyenne en France.

Les journaux bien informés n'existant pas, ce pauvre beau roi Louis XV, qui en eût été le plus fidèle abonné, se fournissait où il pouvait : chez la marquise et chez M. de Sartes, qui se fournissaient tous les deux chez Marais.

Marais, en définitive, était donc un luron de qualité. Il jouissait de la considération *sui generis* dévolue à

ceux qui regardent dans les maisons par les trous de serrure. Les curieux d'un côté, de l'autre des poltrons de scandale se cotisaient pour lui faire une aisance. Il portait des bagues, aux doigts, et prenait du tabac d'Espagne dans une boîte d'or.

Avec cela, pas méchant. Il avait bien tué, çà et là, quelques familles, mais c'était pour gagner sa vie.

La veuve du sergent Homayras en s'était pas approchée impunément d'un si attrayant personnage, et, quoique rien dans la conduite de M. Marais n'eût dépassé jamais les bornes de la cordialité permise entre gens de bonne humeur, elle nourrissait le secret espoir de s'élever, un jour venant, jusqu'à la dignité d'observatrice.

—D'un roi, répéta-t-elle, oui, M. Marais, je ne m'en dédis pas, il a l'air d'un roi, et, soit dit sans perdre le respect, le nôtre, de roi, donnerait gros, puisque notre argent ne lui coûte rien, pour avoir la mine de M. Nicolas, et le sang qu'il a sous la peau, et le feu qu'il a dans les yeux, et son jarret vertugodiche ! Et sa figure, et sa tournure, et tout !

—Tubieu ! dit l'inspecteur en riant, comme vous vous enflamez, Madeleine !

—Voulez-vous les voir, M. Joseph et lui ? demanda la veuve, ils sont ensemble dans la chambre qui a un *œil*.

Un instant la curiosité professionnelle de M. Marais avait été éveillée, mais c'était déjà passé. Il fit sauter hors de son gousset une montre épaisse et large et la consulta avec ostentation.

—Mon aimable commère, dit-il en se levant, l'*œil* aura tort pour aujourd'hui, et je vais, bien à regret, priver les miens du bonheur de contempler les vôtres.

—Ah ! fit Madeleine, comme c'est joliment dégoisé !

—Voici déjà six heures sonnées, continua l'inspecteur, et je n'ai pas glané la moindre historiette. Si, au lieu de votre prince Joseph et de votre roi Nicolas, il y avait seulement une bergère dans la chambre qui a un *œil*...

—Pour ça non ! s'écria la veuve : depuis que M. Joseph est chez moi, pas une seule dame n'a passé le seuil de sa porte !

—On demande M. Joseph, cria la voix d'une servante au bas de l'escalier.

—Faites monter ! ordonna la veuve.

Et elle ajouta :

—C'est drôle. M. Nicolas n'est pourtant pas ressorti, et hormis M. Nicolas, jamais personne ne vient chez M. Joseph.

M. Marais avait pris sa canne et son chapeau ; il se disposait à sortir. On entendit un pas léger qui montait l'escalier. Madeleine se mit à rire.

—Tiens ! tiens ! fit-elle, il y a un commencement à tout ; on dirait que ça sent la jeunesse !

M. Marais, en homme de cour qu'il était, se penchait justement pour lui baiser la main avant de prendre congé. Il se retourna en sursaut. Une voix douce disait sur le palier :

—Quelqu'un voudrait-il bien m'indiquer l'appartement de M. Joseph ?

La porte, en même temps, s'entr'ouvrit, laissant voir une femme, vêtue de noir et coiffée "à la créole," d'un voile de dentelle très riche et très épais, disposé de façon à lui couvrir entièrement le visage.

—Tubieu ! grommela Marais, nous avions un prince et un roi, voici la reine ! Et moi qui ne demandais qu'une bergère !

—Ne pouvez-vous vous adresser à une servante ?... avait commencé Madeleine, qui aimait assez à faire la dame, surtout en présence d'un homme du bel air tel que M. l'inspecteur.

Mais elle n'alla pas seulement jusqu'à la moitié de sa phrase. Elle fit une profonde révérence, accompagnée d'un "A votre service, Mademoiselle," et sortit précipitamment pour conduire elle-même la nouvelle venue jusqu'à l'appartement de son locataire.

Quand elle revint, elle trouva M. Marais immobile à la même place. La figure du chasseur d'aventures avait une si singulière expression que la veuve lui demanda :

—Vous l'avez reconnue ? je m'en doutais !

—Reconnue ! répéta Marais : je la connais donc ?

—Dame ! fit Madeleine, est-ce que je sais, moi ? à vous voir là planté comme un mai...

—C'est la surprise.

—Surprise de quoi ?

—Tant de noblesse ! balbutia Marais, tant de beauté !...

—Vous avez donc pu voir sous son voile, vous ?

—Ma foi, non, répondit l'inspecteur, qui se remettait ; mais il y a des choses qui passent à travers les voiles.

—Ça, c'est vrai, dit Madeleine.

—Dites-moi bien vite qui elle est.

—Je n'en sais rien.

—Comment ! vous aviez pourtant débuté par de la rudesse...

—Et j'ai eu le bec cousu, c'est encore vrai.

—Et vous avez fait une révérence...

—Comme pour un évêque, je ne dis pas non !

—Et vous l'avez appelée "Mademoiselle..."

—Quand vous parleriez pendant une heure ! Il y a des choses qui se voient à travers les voiles : vous l'avez dit vous-même.

—C'est vrai, murmura l'inspecteur à son tour.

Au lieu de se retirer, il déposa de nouveau son chapeau sur un meuble, puis sa canne dans un coin, et reprit d'un ton digne :

—Ma chère Madame Homayras, je vous prie de m'ouvrir l'*œil* de la chambre, là-bas, pour service public.

Assurément la veuve avait fait de son mieux pour en arriver là, et pourtant elle n'obéit point tout de suite.

—Est-il vrai, demanda-t-elle, qu'on va tirer un feu d'artifice au Pont-Tournant, pour la petite victoire de M. D'Aché, qui a brûlé quatre frégates anglaises ?

—Au Bengale ? On le dit, répliqua Marais. Pondichéry est ravitaillé...

—Ça ne serait pas beaucoup la peine, continua la veuve, de montrer de la complaisance aux amis qu'on a dans le gouvernement, s'ils ne vous retournaient pas de temps en temps vos politesses.

—Vous avez envie de voir les fusées ?

—Oui, mais pas avec le peuple.

—C'est naturel. Je vous apporterai deux billets verts pour le boulingrin de la Petite-Provence.

—Pourquoi pas des billets bleus pour la terrasse du bord de l'eau ?

—Ce sont les places du beau monde.

—Eh bien ! fit la veuve, si vous me preniez sous le bras, vous, M. Marais, qui êtes quelqu'un de conséquence, je suppose que nous ne salirions pas les banquettes du beau monde à nous deux !

—Certes, certes, ma commère ; mais qui veillerait au bien du roi, si j'allais ainsi promener les dames à l'heure de la besogne ? Vous aurez des billets bleus à fleurs de lis jaunes. C'est dit, mais je ne vous accompagnerai pas... Voyons ! faisons vite !

Il se dirigea vers une petite porte qui n'était point celle où l'inconnue voilée venait de se montrer ; mais Madeleine l'arrêta encore.

—Assurez-moi, dit-elle, qu'il n'ar-

rivera point malheur à M. Joseph, en suite de tout ceci.

—Comment ! s'écria Marais, malheur ? Pourquoi ? Voici déjà deux ans que Robert-François Damiers a été roué en place de Grève, et je n'ai pas osé dire qu'il ait laissé derrière lui des complices.

—A-t-on idée de me parler de Damiers à propos de ce brave homme-là ! fit la veuve. C'est la douceur même ! S'il avait une mouche à tuer, il sonnerait la chambrière. J'entendais tout bonnement qu'un chacun peut se trouver dans l'embarras, pas vrai, M. Marais, avoir des dettes...

—Bien ! bien ! C'est un banqueroutier ?

—Je ne dis pas cela...

—Mais vous le pensez... Qu'il soit ce qu'il voudra, ce n'est pas lui qui m'occupe, mais bien la ravissante inconnue. J'ai un flair étonnant pour ces choses-là, voyez-vous : je parierais que nous sommes sur la piste d'une bonne aventure. Donc, découplons les chiens, et en chasse, ma commère !

Il savait le chemin, car il passa le premier. La porte donnait accès sur un couloir étroit et assez long à l'extrémité duquel s'ouvrait une toute petite chambre qui prenait jour sur le corridor. La veuve et l'inspecteur y entrèrent sans bruit, et le carreau dormant qui laissait passer un peu de lumière, fut aveuglé à l'aide d'un rideau dont la chute suffit à produire une complète obscurité.

Dans cette nuit, on entendit un bruit à peine perceptible et pareil au grincement d'un guichet qui s'ouvre.

Aussitôt une lueur vague apparut, désignant dans la muraille, à quatre pieds du sol, un disque qui avait à peu près le diamètre et l'apparence d'une écumoire, percée d'une multitude de trous brillants.

C'est l'*œil* de Madeleine Homayras qui venait de s'ouvrir.

A trois pas, cela faisait l'effet d'une petite lune luisant discrètement dans le noir. M. Marais s'en approcha sur la pointe du pied, gaiement et souriant d'avance au succès de sa chasse ; mais à peine son regard eut-il passé au travers du tamis, qu'il se rejeta en arrière avec effroi, balbutiant d'une voix altérée :

—Venez donc ici, ma commère ! Je vois trente-six chandelles, moi ! on dirait qu'ils ont fait la fin du bonhomme !

La veuve, qui était restée auprès de la porte, ne fit qu'un saut jusqu'à la muraille, pendant que ce cri s'étonnait dans sa gorge :

—M. le gouverneur assassiné ! chez moi ! aux Trois-Marchands ! ce serait pour en perdre la tête !

Elle repoussa l'inspecteur stupéfait, qui tremblait vraiment, pour tout de bon, et regarda à son tour dans la chambre voisine.

## III

## L'ŒIL DE POLICE.

La chose appelée *œil de police* par les gens du métier et aussi *regard*, n'est pas du tout une invention moderne. On en trouve des traces assez nombreuses dans l'antiquité, où l'espionnage se pratiquait honorablement, aussi bien dans les monarchies que dans les républiques. En fait d'ombrageuses défiances, pourtant, les républiques ont généralement remporté les premiers prix.

A Sparte, c'étaient de simples trous, à cause de l'austérité qui régnait dans cette patrie du vice rogue et tout hérissé de stoïque vanité. Ils y servaient surtout à surveiller les études des jeunes voleurs exercés aux frais de l'Etat. Les vénérables docteurs en filouterie, lumière de l'université lacédémonienne, éprouvaient ainsi la capacité des aspirants au baccalauréat, distribuant des diplômes

mes aux mains les mieux crochues, et notant d'infamie les paresseux que la puberté avait surpris ne sachant pas encore dégonfler les poches de leurs concitoyens.

A Syracuse, au contraire, c'étaient de magnifiques palais où la science architecturale déployait toutes ses ressources pour allonger la vue des observateurs, en multipliant la puissance de leur ouïe. L'œil de Denys l'ancien, qu'il appelait son oreille, est resté illustre. Il avait la forme d'un lit. Grâce aux merveilleux efforts de la science, déjà maîtresse de l'optique et de l'acoustique, quiconque s'étendait sur ce lit entendait tout ce qu'on disait, voyait tout ce qu'on faisait dans la superbe Ortygie.

Au moyen-âge, il y avait la république de Venise dont chaque maison avait cent yeux comme Argus, et le plus grand de nos poètes nous a appris qu'à Padoue, autre république, "on marchait dans les murs." Ceci est le comble. Rien ne peut être rêvé de plus parfait dans l'observation que ces chemins de ronde pratiqués dans l'épaisseur des murailles; aussi j'ai presque honte d'en revenir à la pauvre écumoire de Madeleine Homayras.

C'était l'enfance ou plutôt la décadence complète de l'art. Aucune république ancienne ou moderne n'aurait voulu de cette misérable installation, mise en usage dans les hôtelleries de Paris, selon Peuchet, durant les premiers troubles de la Fronde et dont M. d'Argenson avait multiplié les spécimens. Peuchet en donne la description dans ses mémoires, B. Saint-Edme aussi, et lors de la démolition du quartier sordide où les magasins du Louvre étaient maintenant leurs magnificences, tout Paris vint en procession visiter l'œil de police du cabaret-garni du Cygne de la Croix, situé rue Pierre-Lescot, derrière le Château d'eau du Palais-Royal.

Quelle que fût sa forme ou sa dimension, tout œil de police était construit d'après ce principe, qu'étant données deux pièces contiguës, l'une sombre et l'autre éclairée, l'intérieur de la première échappe à la vue de la seconde, tandis que tout regard partant de la première est maître des moindres détails de sa voisine.

La contiguïté des deux pièces n'est même pas indispensable, quand on se sert de miroirs obliques; mais à l'ordinaire, dans les auberges, on n'y mettait point tant de façons, et l'œil de la rue Pierre-Lescot, que j'ai vu et touché, consistait tout uniment en un trou carré, masqué, du côté de la chambre obscure, par une planchette, peinte ou plutôt souillée dans le ton exact de la muraille.

Immédiatement au-dessus de la planchette du côté de la chambre éclairée, se trouvait un rayon de sapin, soutenu par deux consoles du même bois; le tout, vieux et vermoulu, encadrait et dissimulait très suffisamment le regard, à travers lequel, malgré la poussière accumulée, on voyait comme s'il n'y eût pas eu de cloison.

Il en était ainsi dans la chambre noire de la veuve Homayras. Son écumoire, placée là peut-être en d'autres temps, dans un but d'espionnage politique, ne servait plus qu'à la cueillette des nouvelles à la main; et encore fallait-il que ce bon M. Marais fût bien au dépourvu pour venir chercher ses prétentaines dans un quartier si démodé.

Son flair de limier ne l'avait pas trompé tout à fait: il y avait bien là une aventure; mais, au lieu d'une comédie à l'eau de rose, il tombait au plein d'un gros drame où il y avait des larmes et du sang.

Voici, en effet ce qu'il vit, et ce que vit Madeleine, inquiète à juste

titre pour la bonne renommée de son garni:

Au milieu de la chambre voisine, éclairée par deux bougies et où brillait en outre un feu ardent qui remplissait la cheminée, se trouvait une table, couverte de papiers en désordre. Par-dessus les papiers, une carte géographique de très grandes dimensions, dessinée et coloriée à la main, était étendue. Elle couvrait presque tout le carré de la table et se déroulait jusqu'à terre, de sorte que l'un de ses angles disparaissait sous le corps d'un homme de 60 ans à peu près, tout sanglant et gisant sur le carreau entre le foyer et la table.

Elle était enluminée si violemment, cette carte, et tracée en traits si distincts, que le regard de Marais et aussi celui de la veuve allaient à elle, bon gré, mal gré, en dépit du cadavre taché de rouge qui en froissait un des coins. Et, tout en restant fascinés par le tragique spectacle inopinément offert à leurs yeux, ils étaient contraints de lire ces mots, tranchants comme si on les eût écrits avec du feu liquide: *Carte des conquêtes de la France...* et ce nom, qui flamboyait autour d'une tache pourpre, en forme d'étoile: MADRAS.

L'homme ne bougeait plus. Il était couché sur le dos, les jambes écartées, la tête renversée dans la forêt de ses cheveux touffus et grisonnants; mais, loin d'avoir la pâleur de la mort, sa figure, frappée à revers par les chauds reflets du foyer, semblait écarlate. L'immobilité suprême avait évidemment saisi ses traits dans les contractions d'une puissante colère. Ils étaient beaux, énergiques surtout, malgré les sillons convulsifs, creusés autour de la bouche par un courroux terrible ou une poignante douleur.

Après de lui, un couteau, tout mouillé de rouge, jouait avec la flamme de l'âtre comme un long rubis affilé que la langue du feu aurait léché.— Au-delà du couteau, une main, si crûment blanche qu'on l'eût dite taillée dans l'albâtre, se tendait immobile, mais crispée et souillée d'une large maculature de sang, vers l'arme qu'elle touchait presque.

Cette main, merveilleusement belle, tenait, par le bras une jeune fille, vêtue de noir et bien plus pâle que le prétendu mort. L'inspecteur et la veuve n'avaient pas de peine à la reconnaître pour celle qui était venue, tout à l'heure, demander M. Joseph. A la vérité, ils n'avaient point vu alors son visage, mais le costume et la tournure suffisaient à lever toutes les doutes.

Vous vous souvenez que M. Marais, comme un poète qu'il était (tous les policiers le sont un peu), avait dit que la beauté de cette jeune fille perçait son voile. Le fait est que cette beauté éblouissait. Il y avait un rayonnement extraordinaire dans la blancheur lactée de son teint, contractant avec la soie riche et lourde de ses admirables cheveux noirs. Le type oriental éclatait en elle dans toute sa splendeur, et, quoique la frange recourbée de ses cils, brillantes par les larmes, mit dans l'ombre le regard de ses longs yeux, on devinait, on voyait presque l'éclair profond qui venait de s'éteindre dans le jais azuré de sa prunelle.

Elle avait un front non d'enfant, mais de reine, tout radieux de virginal despotisme, sur lequel la nuit même de l'angoisse qui l'avait terrassée aujourd'hui ne pouvait éteindre la lumière des joies d'hier. Ainsi reste aux tempes de ceux que la foudre précipita du trône cette trace, blessure ou auréole, qui inspire un religieux amour aux âmes généreuses, et d'où naît ce sentiment, qui fait rire notre siècle: la dévotion au malheur.

Son âge paraissait être vingt ans: vingt ans de sourires, noyés dans une heure de mortelle souffrance, et,

je vous le dis, cela parlait: le bonheur passé aussi bien que le malheur présent. Sur ses lèvres décolorées, une fraîcheur s'obstinait, reflet vague et doux, parfum et caresse. Jamais celui qui l'aimait n'avait pu l'admirer plus belle, car la fleur est surtout fleur quand elle se penche...

Elle gisait, elle aussi, renversée: selon l'apparence, elle avait dû tomber de son haut. Sa tête, qui avait une légère plaie, d'où sortait une gouttelette de sang, s'appuyait contre le sol, et ses longs cheveux ruisselaient jusqu'à baigner le flanc du vieillard.

Il y avait un troisième personnage qu'on voyait de profil et qui était agenouillé entre eux deux. C'était un jeune homme portant le costume militaire et les insignes d'officier: celui-là même dont Madeleine avait dit qu'il avait l'air d'un roi.

Ce n'était qu'une façon de parler, car les rois, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne portaient guère sous leur perruque pou drée le caractère de mâle vigueur qui distinguait notre beau soldat. Louis XV, à la vérité, avait été un superbe roi de cire, mais il ne restait rien de lui: toute sa vie, le grand Frédéric avait été "laid comme un pou," selon l'expression trop précise du marquis d'Argens; les rois d'Angleterre ne comptaient déjà plus: têtes grosses et rouges d'employés bien payés; les rois d'Espagne, joues bilieuses et creuses, ressemblaient tous à d'ambulantes coliques, et Marie-Thérèse, le seul beau roi de l'époque, avait des jupes.

Il aurait fallu remonter jusqu'à Henri IV pour trouver un porte-couronne à la mine gaillarde, vaillante et vivante, et encore, ce vrai Français et ce vrai roi, dernière idole des peuples, qui battait si dur et qui riait si bien, était venu au monde, dit-on, avec la barbe grise.

Si donc Monsieur Nicolas, puisque tel était le nom du jeune officier, avait l'air d'un roi, au dire de Madeleine, c'est tout bonnement que Madeleine, sans trop le vouloir ni le savoir, rendait hommage à la royauté: pour elle, la vigoureuse jeunesse de ce soldat épanchait le prestige de sérénité, de vaillance, de bonté qu'on cherche si souvent en vain chez les rois, et que les esprits simples, les femmes, les enfants, dans ces temps où il y avait encore des rois, prêtaient naturellement aux rois jusqu'à preuve du contraire.

Notre jeune officier appuyait une de ses mains contre la poitrine de M. Joseph, à la place du cœur; mais en même temps, il se penchait vers la jeune fille, et tout en lui disait que son esprit, sa pensée, son âme, inclinaient là irrésistiblement.

Dans ce qu'on voyait de ses traits, dans le langage muet de tout son être, il y avait une profonde désolation qui pouvait se traduire et se partager ainsi: dévouement, respect et compassion pour le vieillard, amour sans bornes pour la noble et gracieuse enfant que la vie semblait avoir abandonnée.

Que s'était-il passé en ce lieu, entre ces trois personnages groupés ainsi comme au cinquième acte d'une tragédie? Madeleine, dans le premier moment de son effroi, venait de s'échapper à appeler le vieux Joseph "M. le gouverneur."

Gouverneur de quoi? Malgré les excellents rapports établis entre elle et l'inspecteur de police, vous vous doutez bien que Madeleine n'avait pas, pour lui, retourné le fond de son sac.

Ce qu'elle avait caché, nous allons vous le dire.

IV

JEANNE, JEANNETTE ET JEANNETON  
Certain soir de novembre, environ deux semaines en ça, un carrosse de

louage s'était arrêté dans la rue Tiquetonne, à la porte des Trois-Marchands. M. Joseph en descendit, malade et ayant peine à se soutenir. Il avait avec lui un vieux domestique au teint cuivré, qui ne parlait pas bien le français et qui portait un singulier costume dont la principale pièce consistait en un châle-cache-mire, drapé sur une chemise de laine et cachant la ceinture d'un large pantalon de toile indienne.

Ce valet avait nom Saëb et se nourrissait de riz cuit à l'eau, qu'il assaisonnait lui-même avec une poudre très violemment aromatique qui ressemblait à du poivre blanc. Son maître vivait de l'air du temps, ne recevait jamais personne et sortait régulièrement après la brume tombée, pour rentrer fort tard dans la nuit.

Une fois, la valetaille de l'auberge ramassa un chiffon tombé de la poche de M. Joseph; c'était un fragment de lettre, commençant par ces mots: "Monsieur le gouverneur..." On en fit des gorges chaudes à la cuisine, et le nom de M. le gouverneur lui resta.

Au bout de huit jours, Saëb s'en alla et ne revint plus.

Le lendemain, M. Nicolas se présenta. Saëb n'était plus là pour monter le garde à la porte de son maître. M. Nicolas, le beau cepitaine, s'adressa à une servante qui ne résista point à sa grande mine ni surtout au louis d'or qui lui fut mis dans la main. Madeleine gronda la servante, mais elle courut s'installer dans sa chambre noire pour voir au moins comment "M. le gouverneur" allait recevoir l'intrus.

Ce n'était peut-être pas la première fois que Madeleine ouvrait son œil, mais jusqu'alors elle avait vu peu de chose et n'avait rien entendu, sinon les plaintes du malade et le baragoin de Saëb, qui n'avait pas l'air d'un domestique commode. Ce jour-là, sa curiosité fit une ample récolte.

M. Joseph était couché tout habillé sur son lit, la tête tournée vers la ruelle. Au bruit que fit le nouvel arrivant en entrant, il ne se retourna point, mais il dit avec une colère dolente:

—Ne pourra-t-on me laisser mourir en repos?

—Non certes, M. le marquis, répondit le jeune officier; je vous engage ma parole qu'on ne vous laissera pas mourir!

Le bonhomme était donc non seulement gouverneur, mais encore marquis.

Il se retourna vivement. Il avait sans doute reconnu la voix qui parlait. Jamais Madeleine ne l'aurait cru capable de sauter hors de sa couche aussi lestement qu'il le fit. Ce fut un bond de jeune homme, et il se trouva sur ses pieds, la tête haute, les bras tendus avec un bon sourire aux lèvres, pour dire presque gaiement.

—Tiens! c'est toi, chevalier! Bonjour.

De sorte que Madeleine Homayras sut encore, dès ce premier moment, que M. Nicolas était un chevalier.

Il se jeta dans les bras de M. Joseph, et tous deux échangèrent une cordiale embrassade. Vous eussiez dit un père et un fils qui se retrouvent après une longue séparation. Le bonhomme disait, et il avait des larmes plein les yeux:

—Ah! garçon! garçon! que je suis content de te voir! Saëb m'a planté là! c'est un coquin, comme tous les Bengais; j'étais tout seul, dans cette auberge, et les Anglais ont des centaines d'émissaires à Paris, qui me cherchent pour m'assassiner!

—Eh bien! répliqua gaillardement Nicolas, ils n'ont qu'à essayer, ils trouveront à qui parler, me voici!

—C'est vrai, garçon, te voilà!

Embrasse encore et serre-moi comme il faut; il me servira que tu me redonnes de la jeunesse et de la vie.  
—Bon et cher ami! murmura le beau soldat, qui faisait de son mieux pour ne pas montrer toute son émotion. Je voudrais, en effet, vous donner ma vie et ma jeunesse.

—Comment va Jeanne? demanda tout à coup le bonhomme.

—Madame la marquise, répondit Nicolas, est fort inquiète et très mécontente.

—Mécontente, garçon? Mécontente! ne dirait-on pas que je suis un écolier et que je buissonne? *By Jove!* c'est là le vrai malheur! L'histoire dira de ma femme et de moi que j'avais des jupons pour ne pas aller jambes nues, parce qu'elle portait les culottes!

Il essaya de rire; mais un tremblement le prit, pendant que sa face, très colorée, devenait pâle tout à coup.

—Bon! dit Nicolas, au lieu de s'attacher à ces signes de détresse, voilà nos diables de nerfs qui arrivent! Vous m'avez raconté que votre médecin ordinaire, là-bas, le docteur Sidons, vous accusait d'être nerveux comme un tigre...

—Comme un chat, chevalier, plutôt! comme un pauvre maton! Les tigres sont plus forts que les lions, et moi, je ne tiens pas sur mes jambes. J'ai été tigre, c'est vrai, j'ai été lion... Que Dieu juge ceux qui m'ont réduit à l'état où je suis!...

Ah! ah! chevalier, nous étions trop grands! Il ne faut pas monter si haut que cela. Dans les forêts où règne la loi de nature, les arbres géants étouffent le petit bois, et n'est-ce pas justice? mais dans le monde, c'est le petit bois qui attaque les géants par le pied; ce sont les broussailles qui mangent les futaies, et les héros disparaissent submergés par le flot des lâches, des impuissants et des jaloux. Ils appellent cela l'égalité, les droits de l'homme, la philosophie, et, pendant qu'ils travaillent, comme Tarquin, à couper toute tête qui dépasse le niveau, Tarquin, tombé en enfance, tend son propre cou à la faucille. Tout s'abaisse, tout diminue, tout sommeille, tout meurt. Je ne connais plus rien de vivant, sinon cette conspiration aveugle, mais immense, où les petits et les grands, les peuples et les rois, les nobles, les magistrats, les pamphlétaires et les ministres, les ignorants et les savants, complotent ensemble à leur insu la culbute de l'humanité... Comment va Jeanette?

A suivre)

MARCHÉS DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 22 mars 1883.

|                                           |        |   |       |
|-------------------------------------------|--------|---|-------|
| Farine—Sup. extra, baril, 196.            | \$5 50 | a | 5 75  |
| Extra                                     | 5 40   | a | 5 5   |
| Forté pour                                | 5 80   | a | 6 70  |
| Extra 1 <sup>er</sup> prime               | 5 15   | a | 5 40  |
| Superfine No 2                            | 4 90   | a | 5 00  |
| Pure                                      | 4 40   | a | 4 50  |
| Farines en poches, de tonneaux            | 2 60   | a | 2 70  |
| de seigle en quart                        | 0 00   | a | 0 00  |
| Mais ou blé d'Inde blanc, par 200 livres  | 4 10   | a | 4 25  |
| Mais ou blé d'Inde jaune, par 200 livres  | 4 00   | a | 4 15  |
| Grains—Blé de semence rouge par 60 livres | 0 00   | a | 0 00  |
| Pois                                      | 1 00   | a | 1 05  |
| Fèves le minot                            | 2 00   | a | 2 50  |
| Avoine 32 livres                          | 0 43   | a | 0 43  |
| Son par 100 livres                        | 1 00   | a | 1 05  |
| Grain par 200 livres                      | 5 75   | a | 6 00  |
| Foin par 100 bottes                       | 9 00   | a | 10 00 |
| Paille par 100 bottes                     | 4 50   | a | 6 00  |
| Orge par minot                            | 0 65   | a | 0 70  |

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 22 mars 1883.

|                          |        |   |      |
|--------------------------|--------|---|------|
| Beurre frais par livre   | \$0 25 | a | 0 30 |
| salé                     | 0 20   | a | 0 22 |
| Potates par minot        | 0 50   | a | 0 60 |
| Œufs par douz.           | 0 22   | a | 0 25 |
| Sucre d'érable par livre | 0 08   | a | 0 10 |
| Fromage, par livre       | 0 15   | a | 0 15 |
| Oignons par caisse       | 2 50   | a | 2 80 |

Lards, Jambons, Etc., Etc.  
Québec, 22 mars 1883.

|                           |         |   |       |
|---------------------------|---------|---|-------|
| Lard frais par 100 livres | \$ 8 00 | a | 8 50  |
| " frais par livre         | 0 11    | a | 0 12  |
| " salé                    | 0 13    | a | 0 13  |
| Jambons frais par livre   | 0 10    | a | 0 10  |
| " fumés                   | 0 14    | a | 0 14  |
| Lard Mess, 200 livres     | 22 50   | a | 23 00 |
| " Mince                   | 21 00   | a | 21 50 |
| " Prime Mess              | 19 00   | a | 20 00 |
| " Engl. P. Mess           | 19 00   | a | 20 00 |
| " Extra Prime             | 16 00   | a | 17 00 |
| Saindoux en sceau         | 3 00    | a | 3 00  |

Poissons.  
Québec, 22 mars 1883.

|                                   |        |   |       |
|-----------------------------------|--------|---|-------|
| Poissons—Séchés le quintal        | \$6 00 | a | 6 50  |
| Morue verte le baril              | 2 00   | a | 2 00  |
| Saumon No. 1, baril de 200 livres | 21 00  | a | 21 50 |
| Saumon N. 1, le livre             | 0 13   | a | 0 14  |
| Hareng du Labrador                | 5 50   | a | 7 00  |

Spécialité de vin blanc POUR LA MESSE

ON TROUVE chez M. HIPPOLYTE GIRARDOT, viticulteur et correspondant de notre JOURNAL, à Sandwich, Ontario,

- Des vins pour la Messe, lesquels ont été honorés des recommandations du Révérend Père O'Connor, supérieur au Collège de Sandwich, et de Mgr Walsh, évêque de Montréal.
- Des vins de table, très appréciés par tous ceux qui en ont fait usage jusqu'à présent.
- Des jeunes plants de vigne, prêts à être livrés sur demande.

Les prix défient toute concurrence étrangère. Pour renseignements comme pour traiter, s'adresser directement au producteur. Des échantillons seront envoyés sur demande.  
Québec, 1er Mars 1883.—lan X

DÉCÈS  
Le 15 mars, Pierre-Charles Philéas Bruchard, commis à la banque Union, à l'âge de 34 ans et 6 mois, après une maladie de dix mois soufferte avec la plus profonde résignation.

**\$500 de récompense!**  
NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous ne pourrions pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales, et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Détiez-vous des contrefaçons et de imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabricants de pilules, à Chicago et Toronto. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents



LA SANTE EST LA RICHESSE.  
Le traitement du docteur E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool ou du tabac, affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la décrepitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.  
Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars; envoyées par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison.  
JOHN C. WEST & CIE, Seuls propriétaires, Toronto, Ont.  
En vente à Québec chez J. J. Veldon, 122, rue St-Joseph, et chez E. Giroux & Frères, 37 et 39, rue St-Pierre  
Québec, 9 août 1882—lan. 602

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE

Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London. Québec, 2 novembre 1881—1 an. G



FOURNEAUX ECONOMIQUES

CES FOURNEAUX, destinés à la cuisson des aliments ou à la production d'eau bouillante, sont indispensables dans les petites comme dans les grandes exploitations; ils recommandent par une économie de temps et de combustibles, comparés aux fourneaux en usage jusqu'à ce jour. Le retour des flammes explique cette économie. Après avoir chauffé le fond de la chaudière, la flamme en chauffe la circonférence; ainsi concentrée, elle est tout utilisée en dedans du fourneau. Ces appareils peuvent aussi être employés avantageusement pour faire les lessives, fondre les suifs, etc. Quelques cultivateurs s'en servent même pour faire bouillir l'eau d'érable.  
On peut obtenir de ces fourneaux économiques chez

Coté & Vessot, A QUÉBEC, No 30, RUE ST-PAUL. Québec, 19 octobre 1882—1 an 663

CORYZINE. CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)  
CE remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTS. Prix en gros \$2.00 la douzaine. Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.  
En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans les STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE, Banquiers 17, Rue Wall, New-York.

CONDITIONS DU JOURNAL DES CAMPAGNES EDITION HEBDOMADAIRE  
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.  
Prix de l'abonnement: —UNE PIASTRE. POUR LA FRANCE: —10 FRANCS  
Strictement payable d'avance.  
Imprimé et publié par Léger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE Rue Buade, No 9.

Imprimé et publié par Léger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE No 9, rue Buade, Québec.